



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 28 SEPTEMBRE 2021

Présent-e-s :

M. Philippe ROCHETIN, Président

Mme Alexandra SAAS, Vice-Présidente ad interim

Mme Nathalie RUEGGER, Secrétaire ad interim

M. Laurent SEYDOUX, Membre du Bureau

M. Pierre TORRI, Membre du Bureau

Mmes Glenna BAILLON, Anita DE MITRI, Véronique DUBOIS, Romy FERRI ELIAS, Marion LOGEAN et Barbara SOULIER, Conseillères municipales

MM. Luis BRUNSCHWEILER, Roberto DI GIORGIO, Jérémy DUCREST, Cédric EPENOY, Michel FAVRE, Vincent GILLET, François HAAS, Teo KUTNER, Nicolas LENOIR, Marco SOLARI et Dominique TINGUELY, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

Mme Fabienne MONBARON, Maire

M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

M. Mario RODRIGUEZ, Conseiller administratif

Excusé-e-s :

MM. Sylvain DUPRAZ, Vice-Président et Michel FAVRE

Mmes Véronique ÖZAZMAN et Isabelle WILLIMANN

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Marlène STANNING

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2021**
- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal**
- 3. Communications du Conseil administratif**
- 4. Rapports des commissions**
 - a) Sociale et enfance du 24 juin**
 - b) Sociale et enfance du 2 septembre**
 - c) Environnement et infrastructures du 6 septembre**
 - d) Aménagement et nouveaux quartiers du 13 septembre**
 - e) Sports du 16 septembre**
 - f) Culture du 20 septembre**
 - g) Finances du 23 septembre**

h) Sécurité du 27 septembre

5. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération

- a) **D 43-2021 R : Crédit d'engagement de CHF 220'000.- pour l'aménagement d'un espace de stockage dans les combles de la ferme des Cherpines à Plan-les-Ouates ainsi que pour la réparation et l'adaptation du fenil**
- b) **D 46-2021 R : Crédit d'engagement complémentaire de CHF 200'000.- destiné à la réalisation d'une crèche de 32 places au rez-de-chaussée de l'immeuble « Q », propriété de la CPEG, dans le périmètre des Sciens à Plan-les-Ouates**
- c) **D 47-2021 P : Crédit d'engagement de CHF 488'000.- pour l'acquisition de véhicules, machines et agrégats VII à Plan-les-Ouates**
- d) **D 48-2021 P : Crédit d'engagement de CHF 2'030'000.- pour la réalisation des travaux de réfection de l'esplanade et de rénovation de l'étanchéité de la dalle du parking souterrain, sis au chemin de Vers 8 à Plan-les-Ouates**
- e) **D 49-2021 P : Crédit d'engagement de CHF 3'500'000.- pour un mandat de pilotage pour la mise en oeuvre des droits à bâtir communaux du PLQ Rollet à Plan-les-Ouates : mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage**
- f) **D 50-2021 P : Ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 80'000.- en vue d'autoriser le Conseil administratif à constituer des cédules hypothécaires au porteur grevant la nouvelle parcelle N° 7500 de Plan-les-Ouates de CHF 29'360'000.-, CHF 9'000'000.- et CHF 5'150'000.-, respectivement de 1^{er}, 2^{ème} et de 3^{ème} rang**
- g) **D 51-2021 P : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2022**
- h) **D 52-2021 P : Taxe professionnelle communale en 2022**
- i) **D 53-2021 P : Budget de fonctionnement 2022, au taux des centimes additionnels 2022 et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2022**
- j) **D 54-2021 P : Crédit d'engagement de CHF 1'114'000.- pour la contribution annuelle 2022 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)**

B. Projet de résolution

- a) **R 07-2021 R : Aménagements intérieurs du lot de PPE dans l'immeuble « Skylab » d'une surface brute de plancher de 200 m² dans le périmètre de la ZIPLO à Plan-les-Ouates, en vue d'y installer la centrale de mobilité et de créer une surface de bureaux**

C. Proposition

- a) **Pr 03-2021 P : Désignation des Président-e-s et des Vice-président-e-s des Bureaux de vote en 2022**

6. Proposition du Conseil municipal

A. Motions

- a) **M 11-2021 P : Pour des préaux d'école verts et vivants**
- b) **M 12-2021 P : Pour un plan d'entretien durable des rues et chemins communaux**
- c) **M 13-2021 P : Prise en charge par la Commune d'une partie des coûts funéraires destinée aux habitants de Plan-les-Ouates, selon un règlement à élaborer**
- d) **M 14-2021 P : Pour la création d'un Fonds à destination de l'économie et des activités des acteurs locaux de Plan-les-Ouates**

- e) **M 15-2021 P : Pour une limitation de la pollution lumineuse à Plan-les-Ouates afin de favoriser la santé des habitant-e-s et restreindre ainsi son impact sur l'environnement**
- f) **M 16-2021 P : Pour la promotion du street art à Plan-les-Ouates**

7. Questions

8. Divers

Clôture de la séance

Questions du public

M. Philippe Rochetin, Président du Conseil municipal, ouvre la séance à 20H20. Ce retard est dû au fait que la séance d'architecture qui avait lieu dans cette salle du Conseil municipal vient de prendre fin. Il souhaite une cordiale bienvenue à tous et excuse les absences de Mmes Özazman et Willimann, ainsi que celles de MM. Sylvain Dupraz et Michel Favre. Ce dernier, qui est hospitalisé, transmet ses amitiés à tous.

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 JUIN 2021**

Ce procès-verbal ne suscite ni remarque, ni correction.

Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2021 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes, soit par 20 voix pour, sans modification.

2. **COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

2.1 **Délai référendaire**

Le Président annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir débutera le jour suivant l'affichage, soit en principe le 7 octobre 2021 et s'achèvera le 15 novembre 2021.

2.2 **Démission de M. Teo Kutner**

Le Président donne lecture d'un courrier de M. Teo Kutner, reçu par le Bureau du Conseil municipal en date du 27 août 2021 :

‘ Monsieur le Président du Conseil municipal,

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma démission du Conseil municipal avec effet au 1^{er} octobre 2021. Depuis juin 2020, j'ai l'honneur de faire partie de notre Conseil municipal, mandat que j'ai beaucoup aimé malgré les obstacles présentés par la pandémie au fonctionnement habituel de notre délibératif.

Afin de poursuivre mes études, je me suis inscrit à une Université hors Genève, raison pour laquelle il me faut quitter le territoire communal.

Je vous prie, Monsieur le Président du Conseil municipal, d'agréer mes salutations distinguées'.

2.3 **Naissance de la fille de Jérémy Ducrest**

Le Président salue l'arrivée sur cette planète de la petite Sophie Eva, fille de M. Jeremy Ducrest, auquel il adresse toutes ses félicitations. (Ndlr : Ce dernier est chaleureusement applaudi par l'assemblée).

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

3.1 30 ans de la piscine du Pré-du-Camp

Mme Monbaron annonce que la piscine du Pré-du-Camp fêtera ses 30 ans le samedi 16 octobre 2021, de 13H00 à 22H00, avec au programme :

13H00 Accueil

13H30 Partie officielle

14H00 Aquagym (sur inscription)

14H45 Spectacle de natation artistique

15H30 Initiation à l'apnée et baptême de plongée (sur inscription)

16H30 Parcours Ninja Warrior réservé aux enfants qui ont une bonne aisance aquatique (sur inscription)

18H00 Barbecue et petite restauration

Cet événement est ouvert à tout le monde sur présentation d'un certificat Covid.

3.2 Commission Sport

Concernant la commission Sports, **Mme Monbaron** informe que celle-ci est repoussée au mardi 26 octobre, à 18H00. Les commissaires recevront une confirmation prochainement.

3.3 Incivilités

Mme Monbaron annonce qu'entre juin et août 2021, un accident non annoncé, quatre dommages à la propriété et cinq tags ont été recensés.

3.4 Contrat local de sécurité

Mme Monbaron informe qu'entre juin et juillet 2021 ont été organisés, en présence de la police cantonale, deux contrôles de circulation et un contrôle radar. Lors du contrôle radar qui se trouvait à la route de Bardonnex, près des vergers, 549 véhicules ont été contrôlés. Il en a résulté : 95 infractions, 15 véhicules interceptés et plusieurs deux-roues en contraventions pour des excès de vitesse de plus de 20 km/h.

3.5 Sécurité

Réquisitions

Mme Monbaron annonce que diverses réquisitions ont été enregistrées concernant le bruit provenant de la voie publique, des salles de locations ou des lieux privés. Cinq d'entre elles ont donné lieu à de multiples passages pour évaluer et gérer la situation. A savoir, le préau du Cycle des Voirets, la place des Aviateurs et alentours, ainsi que le Sapay. Plusieurs interventions, durant ces trois mois, ont eu lieu pour éviter que les situations se péjorent, notamment à l'école du Pré-du-Camp, près de la crèche du Serpentin et sur la place des aviateurs.

Campagne Prédire

Mme Monbaron informe que, comme chaque année, le mois d'août a été marqué par la rentrée scolaire et la campagne *Prédire*. Le Service de la police municipale a effectué une vingtaine de contrôles aux abords des différentes écoles du secteur de Plan-les-Ouates, Bardonnex et Perly, pour un total de 29 heures de prestations, notamment aux abords des passages surveillés par les patrouilleuses scolaires. L'objectif de ces contrôles est d'accroître sensiblement la visibilité de la police municipale, à des moments précis et importants. Concernant le travail répressif et préventif, il a été distribué 10 amendes d'ordre, 3 contraventions, 35 avertissements et plusieurs contrôles ont été effectués concernant des véhicules non conformes.

Cambriolage

Mme Monbaron annonce que la Commune n'a pas reçu d'information pour cette période de la part de la police cantonale.

3.6 PDCom – Atelier de travail

Dans le cadre de la révision du plan directeur communal, **Mme Monbaron** informe qu'un atelier de travail avec les habitants se déroulera le samedi 16 octobre 2021, de 08H30 à 12H30 à la Galette. L'objectif de cet atelier est d'ouvrir la discussion avec les habitants sur les orientations d'aménagement prises par la Commune pour la première étape de la mise à jour, suite au premier atelier réalisé au tout début de la démarche, en 2018. Le contexte ayant nettement évolué depuis, de nouveaux habitants étant arrivés, il est important de recevoir le retour de la population et de faire évoluer ce projet en fonction des visions dans le cadre réglementaire restreint qui s'offre à eux. Elle reviendra en commission Aménagement avec les conclusions de cet atelier.

3.7 Cherpines - Quartier du Rolliet

Mme Monbaron annonce que le vernissage de l'exposition des projets d'architecture, issus du concours lancé par la Commune pour ses immeubles H2 et F, s'est déroulé ce jour à midi dans les locaux de l'Atelier, à la route de Saint-Julien. Cette exposition est maintenant ouverte à tous, tous les jours de 14H00 à 20H00, jusqu'au 9 octobre 2021, week-ends inclus. L'ensemble du périmètre du Rolliet est désormais couvert par des projets architecturaux. En effet, le dernier concours qui portait sur le bâtiment de la Fondation Emma Kammacher, sur la pièce E du Rolliet, s'est conclu le 7 septembre dernier. Ce concours a été remporté par un jeune architecte, Enric Argemi, avec un bâtiment en bois qui prévoit la réalisation d'environ 60 logements. Tous les architectes du périmètre sont désormais connus pour la partie logements et les premières autorisations de construire seront déposées au début 2022 pour une livraison des premiers logements en 2025.

3.8 Réponse à la question posée par M. Haas concernant la parcelle sur laquelle est posée 'La gardienne des songes'

A M. Haas qui souhaitait savoir qui est le propriétaire de la parcelle sur laquelle est posée 'La gardienne des songes', **Mme Monbaron** répond qu'il s'agit de la parcelle n° 5849, propriété de de l'Etat de Genève.

3.9 Energie

M. Rodriguez annonce que les travaux de la chaudière de type Stirling, en collaboration avec l'HEPIA, à la piscine Pré-du-Camp, sont terminés. Après plusieurs semaines d'attente, l'HEPIA a reçu l'homologation du prototype en fin de semaine dernière. Une inauguration sera réalisée à laquelle vous serez toutes et tous conviés.

3.10 Travaux du tram

M. Rodriguez informe que les travaux du tram avancent selon la planification. Depuis le 22 septembre 2021, le tronçon de la route de la Galaise entre la route de Base et le chemin des Longues Rasses est fermé à la circulation. Les automobilistes qui doivent se rendre à Confignon en transport motorisé, devront passer par le chemin du Pont du Centenaire, puis emprunter le chemin des Longues Rasses, pour rejoindre le tronçon de la route de la Galaise ouverte sur la commune de Confignon. D'autre part, la Commune vient de recevoir l'information concernant la route de la Mère Voie qui, en mars 2022, sera fermée au croisement avec la route de Base. Un schéma de circulation doit être mis en place et sera discuté.

3.11 Accessibilité au quartier des Sciars

M. Rodriguez annonce des difficultés d'accessibilité au quartier des Sciars. Le réseau définitif n'est pas encore en place, compte tenu que tout le système reposait sur le schéma L1-L2 refusé par le Grand Conseil et pour lequel le Canton n'avait pas de plan B. Pour mémoire, la Commune a voté un crédit d'étude pour la réalisation d'une accessibilité depuis le giratoire de la Milice jusqu'au chemin de l'Essartage, comme cela était initialement prévu. La route existe actuellement, il s'agit de l'ancienne piste de chantier de l'autoroute qui n'a aucune légitimité pour laisser passer du trafic et qui est uniquement destinée au chantier du PLQ. Le projet de la Commune est maintenant finalisé et la demande d'autorisation de construire peut être déposée. Il s'agit maintenant de faire signer la demande au Canton, en tant que propriétaire de la piste de chantier. En attendant, pour mémoire, une route temporaire a été réalisée depuis la route de Saconnex-d'Arve, le temps de construire l'accès définitif. Le chemin de l'Essartage a été condamné au croisement avec la piste de chantier car, d'une part, il a été constaté un fort trafic de transit entre la route de Saconnex et le giratoire de la Milice et d'autre part pour que les habitants du quartier ne se retrouvent pas lésés en cas d'accident sur la piste de chantier, compte tenu de l'incompatibilité entre trafic privé et trafic de chantier sur cet axe dédié au chantier. La mise à disposition de la nouvelle voie est prévue pour 2023. D'ici là, des discussions auront lieu avec le Canton pour trouver des solutions alternatives.

3.12 Enquêtes publiques

M. Rodriguez informe que les enquêtes publiques relatives à la fermeture du parking Majoro et à la réglementation des Mails sont en cours.

3.13 Stations supplémentaires

M. Rodriguez annonce que des stations supplémentaires de VLS (Vélos en Libre-Service) ont été installées sur la commune, notamment à Champ-Ravy, à la Route du Vélodrome, au Centre sportif des Cherpines et à la Mairie.

3.14 Travaux démontages préaux

M. Rodriguez précise la chronologie et les travaux qui ont eu lieu cet été pour le démontage du préau couvert de l'école Pré-du-Camp et l'implantation d'un préau couvert provisoire : Le 24 juin 2021, une analyse de la charpente existante, par Dasta Charpentes, a observé de fortes déformations. Le 13 juillet 2021, une expertise de Charpente Concept a indiqué que *'ces désordres structurels de la toiture mettent en péril la sécurité des usagers'* et demande de prendre *'des dispositions immédiates pour interdire l'utilisation de ce préau'*. Le Conseil administratif a donc décidé la démolition du préau couvert et la mise en place d'une toiture provisoire. Les travaux se sont déroulés durant le mois d'août 2021 pour avoir un couvert à la rentrée. Une délibération leur sera présentée au mois de décembre 2021, pour la construction d'un nouveau couvert pour ce préau. Ceci en vue de travaux durant les vacances scolaires d'été 2022.

3.15 Réponse à la question posée par M. Seydoux lors de la séance du Conseil municipal du 22 juin 2021, relative au nombre de places de stationnement à l'Ecopoint de la route du Vélodrome, fraîchement construit

M. Rodriguez explique que cette construction est en lien avec la DD 113'673 concernant l'aménagement d'un point de collecte au chemin du Clos. Renseignements pris auprès du mandataire, le bureau Pascal Timothée, deux places de parking ont été supprimées sur le domaine privé.

3.16 Réponse à la question posée par M. Kutner lors de la séance du Conseil municipal du 22 juin 2021, sur les installations de chantier se trouvant sur le chemin des Chapons

A M. Kutner qui souhaitait savoir si ces installations de chantier concernent des travaux communaux ou s'ils sont en lien avec les travaux de la route de Saconnex-D'Arve, **M. Rodriguez**

explique que cette installation de chantier était en lien avec les travaux de reprofilage de l'Etat pour la route de Saconnex-d'Arve, sur le tronçon chemin des Chapons - Chemin de Verbant.

3.17 Réponse à la question posée par M. Ducrest lors du Conseil municipal du 22 juin 2021, concernant la visibilité en sortant du parking au chemin du Daru, devant le magasin de motos

M. Rodriguez informe que l'Office Cantonal des Transports du Canton de Genève a déjà fait la remarque au propriétaire du fond, mais n'a pas de moyen de contrainte pour lui faire dégager la visibilité. La Commune va interpellier le propriétaire par courrier pour lui proposer de sécuriser cette sortie de parking par la pose d'un miroir double qui garantira la visibilité sur la piste cyclable. Mais bien évidemment, faut-il encore qu'il l'accepte.

3.18 Programmation estivale

M. Magnin annonce que pour la deuxième année, la Commune a proposé une programmation d'été. 33 représentations ont eu lieu, que ce soit du cinéma, du théâtre, de la musique ou pour le jeune public. Au total, ces représentations ont attiré 1'011 spectateurs, ce qui représente un peu moins de monde que pour l'année précédente. Il faut cependant noter que la météo a été plus capricieuse.

3.19 *L'Histoire en images de Plan-les-Ouates*

M. Magnin fait remarquer aux conseillers municipaux qu'ils ont pu trouver sur leur place, la bande dessinée '*L'Histoire en images de Plan-les-Ouates*'. Cette bande dessinée a été offerte aux élèves de 8P qui quittaient les classes de Plan-les-Ouates. Elle est par ailleurs en vente à l'accueil de la Mairie pour un montant de CHF 15.-. Elle a également été offerte aux anciens magistrats de la Commune qui, pour la plupart, ont envoyé un mot de remerciement et ont apprécié la qualité de cette bande dessinée.

3.20 Saison culturelle

M. Magnin annonce la reprise de la saison culturelle. Trois spectacles ont déjà été donnés ; deux en lien avec la Bâtie et '*Les douze travaux du couple*' avec Philippe Lüscher. Ces trois spectacles ont bien fonctionné malgré les restrictions dues au Pass Covid.

3.21 *La Boite à images*

M. Magnin informe que '*La boite à images*', qui est en train d'être démontée à présent, à La Julienne, a particulièrement bien fonctionné durant un mois, comptant 160 participants, sachant que la jauge était de cinq personnes.

3.22 Vernissage de l'exposition '*Léman Express*'

M. Magnin annonce que le vernissage de l'exposition '*Léman Express*' aura lieu le lendemain de cette séance, à savoir le mercredi 29 septembre 2021, sur le Mail devant la Mairie. Il s'agit d'un projet monté par le Pôle métropolitain du Grand Genève et l'Association des Communes genevoises. Ils ont la chance de pouvoir faire le vernissage suisse sur Plan-les-Ouates. Le vernissage français a eu lieu à Divonne la semaine précédente. Cette exposition tournera dans une vingtaine de communes du Grand Genève, dont dix sur le territoire suisse.

3.23 Café Julienne

M. Magnin annonce que le café Julienne est, pour la première fois, resté ouvert tout l'été, avec une fréquentation en augmentation progressive. Mais là aussi, la météo n'a pas été très favorable à l'utilisation de la terrasse et ce restaurant n'est toujours pas à l'équilibre financièrement.

3.24 Nouvelles animations à La julienne

M. Magnin informe que les nouvelles animations à La julienne, notamment sur le numérique et l'illustration, ont démarré et que les enfants à qui cela est plutôt destiné peuvent y être inscrits.

3.25 Saison 2021-2022 de La julienne

M. Magnin annonce que la saison 2021-2022 de La julienne, compte 88 partenaires pour 137 activités. Le nombre de partenaires est toujours en légère augmentation malgré les craintes de voir tout autour un certain nombre d'animations se créer.

3.26 Festival du film vert

M. Magnin informe que le Festival du film vert se déroule actuellement sous le couvert du Service culturel puisqu'il s'agit d'une organisation cinématographique. Il a donné le coup d'envoi pour Plan-les-Ouates, à La julienne, juste avant de venir à cette séance. Ce sont 80 villes de Suisse romande et d'Italie qui participent, pour 250 projections, dont 4 auront lieu à La julienne. Ces projections seront suivies d'un débat.

3.27 Exposition sur les animaux de la ville et des champs

M. Magnin annonce que dès le 8 octobre 2021 aura lieu une exposition sur les animaux de la ville et des champs.

3.28 Tremplin JazzVContreBand

M. Magnin informe que le Tremplin JazzcontreBand se produira le dimanche 10 octobre 2021. Ce sont de jeunes musiciens qui ont gagné le concours du Tremplin Jazz.

3.29 Sortie des aînés – 4 septembre 2021

M. Magnin annonce que la sortie des aînés a eu lieu le 4 septembre 2021. Il y avait un peu moins de personnes que les années précédentes, puisqu'ils étaient environ 100 au lieu des 130 à 140 participants qui viennent habituellement. Il rappelle qu'il y a même eu des pics à 200 participants. Ils se sont rendus à Neuchâtel où il a fait un temps splendide pour la remontée du Canal entre le lac de Neuchâtel et le lac de Bienne.

3.30 Projet 'Engage' – Soirée de clôture

M. Magnin informe que le projet 'Engage' s'est terminé sur une soirée de clôture qui a eu lieu le 15 septembre 2021. Il rappelle qu'il s'agit du projet qui permettait aux jeunes des communes de Bardonnex, Perly et Plan-les-Ouates de présenter un projet. Il remercie toutes les personnes qui se sont engagées sur ce programme, qui ont suivi les jeunes et qui les ont aidés à monter leur projet. Certains ont déjà été réalisés, d'autres doivent être construits et d'autres sont irréalisables.

3.31 Parcours découvertes intercommunales

M. Magnin annonce la réussite du 'Parcours découvertes intercommunales' qui a eu lieu le 18 septembre 2021 et qui a réuni plus de 100 personnes du quartier de la Chapelle-Les Sciens. Cette visite commune entre Lancy et Plan-les-Ouates s'est déroulée sous une très belle météo. Cela a vraiment permis aux nouveaux habitants ou les gens qui habitent dans les villas en face, de découvrir leur nouveau quartier et leurs nouveaux voisins. Et cela s'est très bien passé.

3.32 Assemblée de quartier de Champ-Ravy

M. Magnin informe que l'Assemblée de quartier de Champ-Ravy a eu lieu la veille de cette séance. Ce fut 1H30 de présentation par le groupe de gestion, des activités de la Maison, ce qui montre le dynamisme, le nombre de projets et les perspectives pour l'année prochaine. Il n'y avait jamais eu autant de monde dans cette Assemblée de quartier.

3.33 Journée internationale des personnes âgées – 1^{er} octobre 2021

M. Magnin annonce que la Journée internationale des personnes âgées aura lieu le 1^{er} octobre 2021. A cette occasion, un tournoi intergénérationnel de ping-pong aura lieu au Vélo-D, dans la Maison de Champ-Ravy.

3.34 Les animateurs de la FASE. *La Boite* et la travailleuse sociale communautaire, aux Sciers

M. Magnin informe que les animateurs de la FASE, dans le quartier des Sciers, sont désormais sur site et opérationnels. Que *La Boite*, à savoir l'institution pour les 4-12 ans sera ouverte dès le 1^{er} octobre 2021. Et que Mme Gentile, travailleuse sociale communautaire pour ce quartier, a également pris ses fonctions le 1^{er} septembre 2021.

3.35 Festival Ignifuge

M. Magnin annonce que le Festival Ignifuge n'a pas pu avoir lieu en direct. Il a donc été réalisé avec des montages, en y impliquant les jeunes. Ces montages vidéo seront diffusés sur le site de la Commune sous la rubrique '*Festival Ignifuge digitalisé*'. Il encourage les conseillers municipaux à aller les voir dès qu'ils seront en ligne, à savoir début novembre 2021.

3.36 Restaurants scolaires – Traiteur Pro

M. Magnin informe que le traiteur Pro fait une action de valorisation du goût et de la promotion des légumes, en lien avec la semaine du goût, dans les trois restaurants scolaires.

3.37 Voyage à San Giorgiu

M. Magnin annonce que le voyage à San Giorgiu s'est très bien déroulé et a permis de voir les différentes institutions, dans le cadre d'une visite expresse de tout ce qui a été réalisé par l'association et financé par la Commune.

3.38 Etude questionnaire pour les plus de 75 ans

M. Magnin informe que le questionnaire de l'étude pour les plus de 75 ans a été diffusé aux habitants de la Commune.

3.39 Etude sur le Vélodrome

M. Magnin annonce que l'étude sur le Vélodrome est également en cours.

3.40 Les Abeilles

M. Magnin informe que le déménagement des Abeilles dans les nouveaux locaux provisoires, situés dans l'ancienne école de Champ-Joly, s'est déroulé cet été. Cela a été fait à satisfaction de tous et les nouveaux locaux sont conformes aux volontés du SASAJ (service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour).

3.41 Crèche Zinzolin

M. Magnin annonce que la crèche Zinzolin s'est ouverte le 15 août 2021. Tout se passe très bien. Des petites portes ouvertes ont été organisées pour les familles deux jours avant l'ouverture. Les plans de protection sont, bien évidemment, toujours en vigueur dans toutes les institutions de la petite enfance.

3.42 Le Sapay

Journée internationale du Pedibus

M. Magnin informe que la Journée internationale du Pedibus a eu lieu dernièrement avec la présence de la Conseillère d'Etat, Mme Fabienne Fischer, qu'il a pu rencontrer pour la première fois à cette occasion.

Ouvertures des nouvelles classes

M. Magnin annonce que 31 classes sont ouvertes sur les 34 disponibles.

Organisation des repas du parascolaire

M. Magnin informe que l'organisation des repas du parascolaire a été un gros défi qui s'est très bien déroulé pour cette rentrée. Ils n'ont rencontré aucun problème et il remercie Mme Lagrange, administratrice du Sapay, qui a fait un énorme travail avec son équipe, afin que tout se passe bien.

3.43 Journée des entreprises – mercredi 6 octobre 2021

M. Magnin annonce que la Journée des entreprises aura lieu le mercredi 6 octobre 2021. Il rappelle aux conseillers municipaux qu'ils peuvent s'y inscrire en ligne, sur le site de la Commune.

3.44 Journée de découverte des horlogeries 'Autour du temps'

M. Magnin informe de la nouvelle manifestation 'Autour du temps', organisée par la commune de Plan-les-Ouates, avec l'accord et la participation de toutes les marques et les sous-traitants qui se trouvent sur Plan-les-Ouates. Le retour ayant été au-delà de leurs espérances, cela va être une manifestation très marquante pour les entreprises. C'est la première fois, à Genève, que des entreprises horlogères organisent des visites tout public, gratuites. Il est possible de s'y inscrire via le site internet <https://autour-du-temps.b2match.io/>

3.45 Salon de la voiture vintage

M. Magnin annonce qu'un salon de la voiture vintage aura lieu au mois de novembre 2021, à l'Espace Tourbillon.

3.46 Service de la Police municipale

M. Magnin informe que le Service de la police municipale termine sa réorganisation qui avait été annoncée en début de législature.

3.47 Décès de Mme Catherine Hostettler

M. Magnin demande à l'assemblée un court moment de recueillement en mémoire de leur ancienne collègue, Mme Catherine Hostettler, qui les a quittés dernièrement.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

(Ndlr : Ces rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal - annexes a à f)

a) Sociale et enfance du 24 juin (annexe a)

En l'absence de M. Dupraz, **la secrétaire ad interim, Mme Rüegger**, donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

b) Sociale et enfance du 2 septembre (annexe b)

M. Di Giorgio donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

c) Environnement et infrastructures du 6 septembre (annexe c)

Le Président donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

d) Aménagement et nouveaux quartiers du 13 septembre

Le Président informe qu'il n'y a pas de rapport pour cette commission.

e) Sports du 16 septembre (annexe d)

En l'absence de M. Dupraz, **la secrétaire ad interim, Mme Rüegger**, donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

f) **Culture du 20 septembre** (annexe e)

M. Lenoir donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

g) **Finances du 23 septembre** (annexe f)

Mme Logean donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

h) **Sécurité du 27 septembre**

Cette séance ayant été annulée, il n'y a pas de rapport.

5. **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

A. **Projets de délibération**

a) **D 43-2021 R : Crédit d'engagement de CHF 220'000.- pour l'aménagement d'un espace de stockage dans les combles de la ferme des Cherpines à Plan-les-Ouates ainsi que pour la réparation et l'adaptation du fenil**

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 43-2021 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 22 juin 2021. Cette délibération a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui, dans sa séance du 6 septembre 2021, a préavisé favorablement à l'unanimité, ainsi qu'en commission Finances qui a également préavisé favorablement, à l'unanimité, lors de la séance du 23 septembre 2021.

En l'absence d'intervention, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 43-2021 R par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

b) **D 46-2021 R : Crédit d'engagement complémentaire de CHF 200'000.- destiné à la réalisation d'une crèche de 32 places au rez-de-chaussée de l'immeuble « Q », propriété de la CPEG, dans le périmètre des Sciers à Plan-les-Ouates**

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 46-2021 R (annexe 2) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 22 juin 2021. Cette délibération a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures, ainsi qu'en commission Finances, lesquelles ont toutes deux préavisé favorablement, à l'unanimité. La première, dans sa séance du 6 septembre 2021, la seconde lors de sa séance du 23 septembre 2021.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 46-2021 R par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

c) **D 47-2021 P : Crédit d'engagement de CHF 488'000.- pour l'acquisition de véhicules, machines et agrégats VII à Plan-les-Ouates**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 47-2021 P (annexe 3), laquelle est acceptée par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez explique que cette demande de crédit d'engagement concerne l'acquisition et le remplacement de certains véhicules. Tout d'abord, le remplacement du véhicule Aebi – 2011, du Service Environnement et Espaces publics (SEE) et de la tondeuse Kubota 2015, du Service des Sports, pour les Cherpines, ainsi que l'acquisition d'une surfaceuse à glace, pour le Services des sports, d'un broyeur à déchets verts, de deux porteurs d'outils électriques, d'une lame à neige pour le tracteur et d'une saleuse, pour le SEE. Les remplacements concernent :

- le véhicule Aebi : il s'agit d'un camion de 9,5 tonnes, qui sert notamment à l'utilisation d'une lame à neige, mais qui permet également des transports lourds. Ce véhicule est un véhicule EURO 6 correspondant aux normes les plus sévères en la matière actuellement. Il n'y a pas de véhicule électrique pour ce type de catégorie, bien qu'il existe aujourd'hui des véhicules électriques pour des camions plus grands. La commune de Meyrin s'est notamment dotée de camions poubelles électriques. Ce véhicule coûte CHF 245'000.-. L'ancien véhicule serait remplacé et il y aurait une reprise de ce véhicule estimée à CHF 42'000.-.
- la tondeuse à gazon Kubota F3890, pour les Cherpines, qui serait remplacée par une tondeuse frontale Gianni Ferrari Turbo 4T Cruiser, avec un bac de ramassage de 1'300 litres. Ce remplacement est motivé par le fait que la tondeuse actuelle commence à être usée et ne fait plus des tontes optimales. Et les réparations et l'entretien deviennent de plus en plus conséquents après cinq ans d'utilisation intensive. Cette tondeuse a été amortie en 2020. Le prix de la nouvelle tondeuse s'élève à CHF 67'000.- et la reprise de l'ancienne tondeuse est estimée à CHF 7'500.-.

Sont prévues également les acquisitions :

- d'une surfaceuse à glace. S'il existe des surfaceuses à glace électriques, mais celles-ci n'ont qu'une heure d'autonomie. Il faudrait donc installer une borne de recharge et lorsqu'il y a de fortes neiges et qu'il faut faire l'ensemble de la patinoire, cela prend plus d'une heure. Raison pour laquelle la variante électrique n'a pas été choisie. Le modèle souhaité s'élève à CHF 72'300.- L'ancienne machine, achetée en 2010, est également amortie,
- d'un broyeur à déchets de tailles à CHF 19'600.-,
- de deux porteurs électriques avec agrégats (souffleuses et tailles haies), pour CHF 8'500.-,
- d'une lame à neige à CHF 4'700.- et
- d'une saleuse pour tracteur John Deer 5410 au prix de CHF 14'000.-.

Le tout, TVA ajoutée, revient donc à CHF 488'000.-.

Le Président annonce que le Bureau du 16 septembre 2021 préconise un renvoi en commission Environnement et infrastructures, ainsi qu'en commission Finances.

M. Tinguely revient sur le fait que la Commune n'a pas choisi une surfaceuse à glace électrique, arguant que lorsqu'il y a de fortes chutes de neige cela prend plus d'une heure de refaire la glace. Or, il fait remarquer qu'il y a longtemps qu'il n'y a pas eu de fortes chutes de neige à Plan-les-Ouates.

M. Rodriguez convient que cela est rare, mais estime qu'il faut tout de même pouvoir y faire face.

M. Tinguely estime qu'il faut qu'ils puissent en discuter en commission.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cet objet en commissions.

Le Conseil municipal accepte par 20 voix pour, soit à l'unanimité, le renvoi de ce projet de délibération D 47-2021 P, en commission Environnement et infrastructures, ainsi qu'en commission Finances.

d) **D 48-2021 P : Crédit d'engagement de CHF 2'030'000.- pour la réalisation des travaux de réfection de l'esplanade et de rénovation de l'étanchéité de la dalle du parking souterrain, sis au chemin de Vers 8 à Plan-les-Ouates**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 48-2021 P (annexe 4). Celle-ci est acceptée par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez rappelle que le Conseil municipal a déjà voté, il y a une année environ, un crédit d'étude concernant cette esplanade. Pour mémoire, il y a des problèmes d'infiltration dans le garage souterrain, un des principaux points qui conduit à la réalisation de ces différents travaux. En effet, ils ont constaté, lors de ces études qu'il n'y a pas d'étanchéité, ce qui est donc la première chose à effectuer. Le deuxième est le pavage, en surface, qui se décolle souvent. Il s'agit donc de revoir également l'ensemble du réaménagement sur la surface. L'ensemble de ce projet s'élève à CHF 2'030'000.-, se composant de : CHF 472'400.- de travaux de génie civil, CHF 854'400 de travaux paysagers, CHF 246'000.- d'honoraires, CHF 306'460.- de débours et imprévus et CHF 144'700.- de TVA. Ce total de CHF 2'030'000.- comprend l'étude qui a été votée l'an dernier.

Le Président annonce que le Bureau du 16 septembre 2021 préconise un renvoi en commission Environnement et Infrastructures, ainsi qu'en commission Finances.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de cet objet en commissions.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 48-2021 P, en commission Environnement et Infrastructures, ainsi qu'en commission Finances, à l'unanimité, soit par 20 voix pour.

e) **D 49-2021 P : Crédit d'engagement de CHF 3'500'000.- pour un mandat de pilotage pour la mise en oeuvre des droits à bâtir communaux du PLQ Rollet à Plan-les-Ouates : mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 49-2021 P (annexe 5), laquelle est acceptée par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron explique que la Commune a la volonté de s'adjoindre les services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour piloter les différentes réalisations de ces immeubles, comme cela s'est fait précédemment sur les Sciers. Le montant de ce crédit inclut la réalisation de l'immeuble IEPA (Immeuble avec Encadrement pour Personnes Agées) de la Fondation René et Kate Bloch, lequel leur sera ensuite vendu. Il s'agit donc d'un montant qui viendra en déduction de ce crédit. La Commune avait donc lancé un appel d'offres pour un mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage en février de cette année. Cette délibération est présentée au Conseil municipal au retour des offres et à la suite des discussions et des négociations avec les soumissionnaires. Pour les Sciers

où il y avait nettement moins d'appartements, le crédit était d'environ CHF 2'200'000.-. Le montant qui est demandé, ce soir, pour les Cherpines, est de CHF 3'500'000.-, sachant que ce mandat comporte également des suppléments par rapport au mandat donné pour les Sciers. A savoir, la réalisation de l'immeuble IEPA, la mise en droit de superficie de la parcelle, ainsi que l'organisation, le suivi et le pilotage de l'immeuble H1 (immeuble d'activités qui va notamment recevoir le Pôle Santé et le poste de police municipale). Ceci en partenariat avec 'Rolliet activités SA'. Ce mandat comprend également la mise en droit de superficie du pourcentage d'immeubles que la Commune possède, ainsi que le pilotage et la réalisation des programmes communaux dans les 5 % de surfaces destinées à la vie de quartier. Il faut savoir que sur l'appel d'offres que la Commune a lancé, cinq Bureaux ont été invités et que seuls deux d'entre eux y ont répondu avec une offre unique. Ils se sont, en effet, mis en consortium. Renseignements pris, les autres bureaux n'ont pas souhaité répondre, notamment en raison de l'ampleur du mandat, de la durée qui est de cinq ans et donc de l'incapacité de ces bureaux de garantir une mise à disposition de leurs équipes pour une telle durée.

Le Président annonce que le Bureau du 16 septembre 2021 préconise un renvoi en commission des finances.

M. Seydoux se réjouit d'en parler en commission des finances. En faisant un petit calcul rapide, sachant qu'il ne s'agit que de notes d'honoraires, CHF 3'500'000.- à un coût de CHF 150.-/heure, correspondent à plus de CHF 20'000.-/mois, sur 13 ans. Cela représente 13 années de salaire. Il estime qu'à un moment donné, il faut se poser la question de savoir si la Commune n'a pas intérêt à engager en interne. D'autant plus que cela va se faire sur cinq ans. Vu la complexité des choses et le fait, comme cela a été dit, que les mandataires ont des soucis d'assurer le personnel sur une telle durée, il vaut peut-être mieux internaliser ce savoir-faire. En tout cas, il y a de la marge de manœuvre et il se réjouit d'en parler en commission des finances.

Mme Monbaron souhaite attirer l'attention sur le fait qu'il s'agit tout de même d'un mandat extrêmement large, avec des points extrêmement précis. Elle estime qu'il est assez difficile pour une administration d'engager en interne des personnes avec des compétences telles que celles-ci, qui sont réparties sur plusieurs collaborateurs au sein des différents Bureaux. D'autre part, la Commune a déjà travaillé avec ces deux entités puisque l'une d'elles est celle qui a procédé au pilotage des Sciers et l'autre est le groupe à qui la Commune a donné la première partie de tout le travail qui a été effectué sur les Cherpines, et que les conseillers ont déjà eu l'occasion de rencontrer en commission.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cet objet en commission Finances.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 49-2021 P en commission Finances, par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

f) **D 50-2021 P : Ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 80'000.- en vue d'autoriser le Conseil administratif à constituer des cédules hypothécaires au porteur grevant la nouvelle parcelle N° 7500 de Plan-les-Ouates de CHF 29'360'000.-, CHF 9'000'000.- et CHF 5'150'000.-, respectivement de 1^{er}, 2^{ème} et de 3^{ème} rang**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 50-2021 P (annexe 6). Celle-ci est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité. (*Ndlr : le Président prend part à ce vote*).

Mme Monbaron rappelle qu'en 2019, le Conseil municipal a voté la constitution d'un droit de superficie en faveur de la Coopérative de la Bistoquette. A présent, la réalisation des constructions

communale aux Sciers arrive à son terme. Les propriétaires des parcelles avec les villas au bord de la route de Saconnex-d'Arve vont prochainement prendre possession de leur appartement de relogement et la Commune va bientôt pouvoir signer l'acte de remise de ce DDP (droit distinct permanent de superficie) à la Bistoquette. Pour réaliser ces constructions, la Coopérative doit procéder à différents emprunts à hauteur de CHF 35'000'000.- et ceux-ci doivent être garantis par des cédulas hypothécaires au porteur, liées à la parcelle à construire. La Commune va donc maintenant procéder à la réunion des différentes parcelles de ces propriétaires privés, afin de constituer une seule parcelle qui sera remise en droit de superficie à la Coopérative. Cet acte de réunion des parcelles engendre des frais de géomètre, des émoluments de notaire et des honoraires à hauteur de CHF 80'000.-, montant demandé dans cette délibération avec la précision que ces CHF 80'000.- leur seront remboursés par la Bistoquette dans le futur.

Le Président annonce que le Bureau du 16 septembre 2021 préconise un vote sur le siège.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet cet objet au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 50-2021 P, sur le siège, à l'unanimité, soit par 21 voix pour.

g) **D 51-2021 P : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2022**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 51-2021 P (annexe 7), laquelle est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité. (*Ndlr : le Président prend part à ce vote*).

Le Président annonce que le Bureau du 16 septembre 2021 préconise un renvoi en commission Finances.

En l'absence d'interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de cet objet en commission Finances.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 51-2021 P en commission Finances, par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

h) **D 52-2021 P : Taxe professionnelle communale en 2022**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 52-2021 P (annexe 8). Celle-ci est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité. (*Ndlr : le Président prend part à ce vote*).

Le Président annonce que le Bureau du 16 septembre 2021 préconise un renvoi en commission Finances.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de cet objet en commission.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 52-2021 P en commission Finances, à l'unanimité, soit par 21 voix pour.

i) **D 53-2021 P : Budget de fonctionnement 2022, au taux des centimes additionnels 2022 et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2022**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 53-2021 P (annexe 9), laquelle est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité. (Ndlr : *A l'instar des deux précédentes délibérations, le Président prend part au vote sur cette délibération*).

Le Président annonce que le Bureau du 16 septembre 2021 préconise un renvoi dans toutes les commissions.

Sur la base d'une présentation Powerpoint, **M. Rodriguez** fournit quelques explications quant à ce projet de budget. Il explique qu'il s'agit d'un budget équilibré, mais avec une épée de Damoclès. Un projet de budget sur lequel les effets de la RFFA sont moindres que ce qu'ils avaient été prévus, basé sur la prudence, la solidarité et l'innovation. Ce budget intègre le quartier des Sciers et renouvelle, pour la deuxième année consécutive, des aides pour les effets post Covid-19 en faveur des entreprises, du sport, de la culture et des associations et dans lequel, les autres prestations sont maintenues. Il explique que les recettes fiscales pour personnes morales sont en hausse de 24 % et que les effets de la pandémie sur les entreprises et les personnes physiques sont toujours inconnus à ce jour. La Commune adopte donc une gestion prudente quant aux estimations des recettes, basées cette année sur la valeur de production 2021 évaluée par l'Etat, tant pour les personnes physiques que morales. Il y a également certaines charges supplémentaires, notamment pour les infrastructures aux Sciers, pour la reprise de la FAS'e (CHF 1'500'000.-) par les communes et pour des amortissements complémentaires à hauteur de CHF 2'600'000.-. Le centime additionnel reste à 36 et le budget de fonctionnement, hors imputations internes se présente comme suit :

Charges	CHF 82'723'016.-
Revenus	CHF 82'351'838.-
Excédents de revenus	CHF 628'822.-

Pour ce qui est des investissements :

Investissements nets estimés	CHF 45'549'800.-
Autofinancement (amort. – excédent de revenus)	CHF 13'530'482.-
Autorisation d'emprunt (insuffisance de financement)	CHF 32'019'318.-

M. Rodriguez explique encore en détails les montants figurant ci-dessus. Il fournit ensuite des explications sur l'évolution des charges et des revenus depuis 2015, expliquant que dès 2018 les bâtiments locatifs, ainsi que les prestations en nature figurent dans le compte de résultats, suite au passage au MCH2. Tandis que l'année 2019 enregistrait un revenu exceptionnel en négatif, suite au changement de système de comptabilisation de l'impôt à la source. Pour le budget 2022, les prestations en nature s'élèvent à CHF 2'056'495.-, mais elles n'impactent pas le résultat. Il annonce que le résultat d'exploitation est en déficit de CHF 7'300'000.- et que c'est grâce au résultat financier de CHF 10'500'000.- que le compte de résultats retourne à l'équilibre (ce qui représente 9 centimes), d'où l'importance du patrimoine financier qui se trouve à présent dans les comptes. Il détaille ensuite la composition du résultat financier, la répartition et l'évolution des revenus, l'évolution des recettes fiscales, les autres revenus, ainsi que la répartition et l'évolution des charges. Il conclut en expliquant qu'il s'agit d'un projet de budget équilibré :

- avec une stabilisation de la RFFA, mais une incertitude liée à la COVID-19, d'où la prudence
- solidaire, avec la reconduction de l'enveloppe de CHF 200'000.- pour les effets Covid-19
- avec un déficit structurel – équivalent de 9 centimes
- qui confirme l'apport positif du patrimoine financier
- préparé à la reprise de la FAS'e par les communes

➤ permettant le maintien du centime additionnel à 36,

mais avec une épée de Damoclès qui est le projet de loi pour le financement des prestations sociales et des mesures de soutien aux personnes âgées (PL Ecrêtage), dont l'impact pourrait être de CHF 3'500'000.-.

Pour terminer, **M. Rodriguez** informe que tous les documents, y compris cette présentation Powerpoint, se trouvent sur le cmnet, précisant que le budget électronique Excel est le plus détaillé qui existe à titre de document de travail. D'autre part, des explications par thème seront fournies au sein des commissions.

A l'issue de ces explications, **le Président** le remercie pour cette brillante présentation.

M. Seydoux remercie également M. Rodriguez, le Conseil administratif, ainsi que tous les Services, pour cet excellent travail. Il fait simplement remarquer qu'il est question d'un déficit structurel, mais qui tient compte des revenus prévus par l'Etat. Or, il rappelle que ce dernier s'est bien trompé ces dernières années et de plus de CHF 10'000'000.- l'année dernière. A sa connaissance, ces 10 centimes de déficit structurel ne tiennent pas compte des nouveaux arrivants de la Chapelle-Les Sciens, dans les 700 logements, ni des milliers de travailleurs qui arrivent, notamment avec le projet Tourbillon. A priori, le Covid a eu peu d'effets sur les entreprises qui paient des impôts, en tout cas en 2021. Il faut donc être extrêmement attentif à cet élément car il ne souhaite pas que la Commune se retrouve à nouveau avec CHF 10'000'000.- qui viennent dans son capital. Il demande si l'Etat a revu ses prévisions de revenus pour 2021 parce qu'il y a tout de même des différences importantes, de l'ordre de CHF 10'000'000.- par rapport aux comptes 2020. Il demande s'ils ont déjà reçu des premières informations.

M. Rodriguez lui répond que les informations dont il dispose sont celles de juillet 2021. Normalement, il y a de nouveau de nouvelles évaluations dans le courant du mois de septembre, mais ils ne les ont toujours pas vues.

A son tour **M. Tinguely** remercie le magistrat pour son excellente présentation. Concernant la péréquation financière qui va baisser de CHF 256'000.-, il demande si cela signifie que la Commune de Plan-les-Ouates s'appauvrit, par rapport aux autres communes de Genève ou si cela signifie que les autres communes de Genève font de meilleurs résultats que Plan-les-Ouates. Quelle est la raison de cette baisse de CHF 256'000.- au niveau de leur participation à la péréquation financière ?

M. Magnin explique que dans le cadre de la péréquation intercommunale, qui concerne particulièrement l'ACG (Association des Communes Genevoises), il se trouve que parfois, les communes font des résultats extraordinaires. C'est ce qui est arrivé à Anières, il y a quelques années et à Cologny il n'y a pas longtemps. Cela arrive à une autre Commune, actuellement, qui voit un riche propriétaire s'installer sur ses terres et qui fait basculer, d'une certaine façon, les effets péréquatifs. De ce fait, cette commune permet à toutes les autres communes de baisser un peu leur contribution à la péréquation et aux communes qui reçoivent la péréquation de toucher un peu plus. Ce sont des effets qui peuvent venir d'une seule personne qui vient s'installer sur le territoire genevois, ce qui est le cas ici.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet le renvoi de cet objet dans les différentes commissions.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 53-2021 P dans toutes les commissions, par 21 voix pour, soit à l'unanimité. (Le Président prend part au vote).

j) **D 54-2021 P : Crédit d'engagement de CHF 1'114'000.- pour la contribution annuelle 2022 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 54-2021 P (annexe10). Celle-ci est acceptée par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron explique que cela fait plusieurs années qu'il est question de ce Fonds pour le développement urbain. Toutes les communes du Canton sont maintenant appelées à participer à ce Fonds qui rétrocède de l'argent aux communes qui construisent du logement et des écoles et notamment dans le cadre des grands projets. Plan-les-Ouates va donc toucher, par le biais de ce Fonds, des montants pour les appartements qui ont été construits aux Sciers. Cet argent leur sera versé l'année prochaine. Pour l'instant, la Commune se contente de payer la cotisation comme toutes les autres communes. Il faut savoir que ce Fonds rétribue CHF 7'000.- par logement nouvellement construit, CHF 700'000.- par classe dans une nouvelle école ou CHF 350'000.- quand ce sont des classes rajoutées dans des écoles existantes. Elle invite donc le Conseil municipal à voter cette délibération ce soir et à ne pas la renvoyer en commission car le versement de ce montant est obligatoire pour toutes les communes et les communes qui ont choisi de ne pas payer ce montant se sont vues invitées par le Conseil d'Etat à le faire. Faute de quoi, ce dernier ouvrirait directement une ligne dans leur comptabilité pour prélever l'équivalent. Elle imagine qu'il n'est donc pas nécessaire de le renvoyer en commission et les invite à le voter sur le siège.

Le Président annonce que le Bureau, dans l'ignorance de ce fait, préconisait quant à lui un renvoi en commission des finances.

M. Ducrest demande si plus la Commune construit, moins elle cotise dans ce Fonds.

Mme Monbaron lui répond que le montant de la participation n'est pas lié au nombre de constructions. C'est ce que la Commune touche du Fonds qui est lié au nombre de logements qui sont construits sur son territoire. Avec tous les logements qui ont été construits aux Sciers en 2021, la Commune va toucher CHF 7'000.- par appartement. De plus, elle touchera également CHF 700'000.- par classe pour l'école du Rolliet. Toutes les communes participent à ce Fonds à hauteur de CHF 23'000'000.- et le Canton y verse CHF 2'000'000.-. Il s'agit donc d'un Fonds de CHF 25'000'000.-, qui a été légèrement augmenté à présent, dont une partie est destinée à la rétribution des classes et l'autre partie à celle des appartements qui sont construits.

Avec une participation de CHF 1'114'000.-, **M. Ducrest** demande où se situe Plan-les-Ouates par rapport aux autres communes et comment ce montant a été calculé pour leur Commune.

M. Rodriguez explique que les participations à ce Fonds sont en lien avec les capacités financières des communes.

M. Magnin explique, à son tour, que ce Fonds existe depuis maintenant quatre ou cinq ans. Sa durée n'est pas pérenne ; il est prévu sur 20 ans. Ces CHF 25'000'000.-, issus d'un système péréquatif, sont prévus pour permettre le développement et les constructions. Le versement tient effectivement compte d'un certain nombre de critères, dont la capacité financière et le nombre d'habitants. Il est redistribué aux communes qui construisent ou qui ont besoin d'écoles. Il d'agit d'un des piliers de la péréquation. Pendant des années, Plan-les-Ouates n'a pas bénéficié de ces versements de fonds, mais elle va à présent en profiter largement avec tous les appartements construits et la future école du Rolliet. En accord avec les 45 communes, y compris la Ville de Genève et le Canton, cette péréquation est destinée à aider les communes qui construisent massivement sur leur territoire. A présent, elle revêt effectivement un caractère obligatoire, sur lequel le Conseil municipal ne peut pas agir. Si ce montant de CHF 1'114'000.-, pour la commune de Plan-les-Ouates, n'est pas voté, le Conseil d'Etat a la possibilité de les 'taxer' d'office de ce montant, puisqu'il s'agit d'un engagement de toutes les communes sur maintenant encore 15 ans.

Pour répondre à M. Ducrest, **M. Tinguely** fait remarquer que si les 45 communes de Genève doivent verser CHF 23'000'000.- en tout et que la commune de Plan-les-Ouates, à elle seule, verse CHF 1'114'000.-, il semble qu'elle soit parmi les plus gros contributeurs à ce Fonds. Et ce, aussi parce qu'ils ont une des plus grosses capacités financières du Canton.

M. Seydoux relève qu'il est question d'amortissement sur 30 ans et que lorsqu'il a posé la question au Bureau, il lui a été répondu que cette contribution devait être versée chaque année. Or, il lui paraît curieux d'amortir sur 30 ans, quelque chose qui revient chaque année et il demande s'il est possible d'amortir tout de suite.

M. Rodriguez lui répond que cela n'est pas possible car l'article de loi dispose que cela doit être, chaque année, reporté sur 30 ans.

Mme Monbaron donne lecture de l'Art. 5 *Calcul des contributions communales*, de la loi sur le FIDU qui dispose que :

‘La contribution de chaque commune est déterminée annuellement en multipliant :

a) la valeur de centime de chaque commune, au titre des centimes additionnels sur l'impôt cantonal sur le revenu et la fortune des personnes physiques et des centimes additionnels sur l'impôt cantonal sur le bénéfice net et le capital des personnes morales (compte tenu également des attributions à la commune concernée en provenance du fonds de péréquation intercommunale institué par l'article 295 de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887) :

par

b) le quotient obtenu en divisant le montant de CHF 23'000'000.- par la somme des valeurs de centimes de toutes les communes.’

Et pour répondre à M. Seydoux quant à l'amortissement, elle donne ensuite lecture de l'Art. 6 *Modalités d'application* :

‘La contribution versée par les communes est considérée comme une dépense d'investissement, portée à l'actif du patrimoine administratif et amortie sur 30 ans.’

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet cet objet au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte, sur le siège, ce projet de délibération D 54-2021 P, à l'unanimité, soit par 20 voix pour.

B. Résolution

a) R 07-2021 R : Aménagements intérieurs du lot de PPE dans l'immeuble « Skylab » d'une surface brute de plancher de 200 m² dans le périmètre de la ZIPLO à Plan-les-Ouates, en vue d'y installer la centrale de mobilité et de créer une surface de bureaux

Le Président rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération R 07-2021 R (annexe 11) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 22 juin 2021. Cette dernière avait alors été renvoyée en commission Finances, ainsi qu'en commission Environnement et infrastructures. La première a préavisé favorablement par 8 voix pour et 1 refus lors de sa séance du 23 septembre 2021, tandis que la seconde a émis, dans sa séance du 6 septembre 2021, un préavis favorable par 7 voix pour et 1 refus.

Comme cela a déjà été dit dans les deux commissions, **M. Seydoux** relève que même si ce projet est en attente depuis six ans, il ne leur semble pas finalisé. Son groupe demande donc qu'ils votent

son renvoi au Conseil administratif, afin que celui-ci revienne avec un projet définitif, en sachant que la centrale mobilité est en pleine discussion, qu'à l'heure actuelle, la majorité de son activité est en lien avec d'autres communes ou d'autres zones industrielles de Genève et qu'elle est également en lien avec la Vallée de Joux, alors qu'elle est entièrement financée par la commune de Plan-les-Ouates. Des réflexions doivent donc avoir lieu maintenant par rapport à cette centrale mobilité. Il s'agit, entre autres, de déterminer si la surface qui est proposée est suffisante ou si elle est trop grande. Il ne pense pas qu'il vaille la peine qu'ils en rediscutent parce que des discussions doivent avoir lieu sur cette centrale mobilité. D'autre part, ce projet propose de mettre en commun des éléments extrêmement sensibles, que ce soit la cuisine et les toilettes, entre deux entités complètement différentes. Cela ne lui paraît pas réaliste et de plus, laisserait 130 m² au gré du preneur, sans qu'ils sachent qui serait le preneur. Donc, de toute façon, il y aurait des frais supplémentaires. Raison pour laquelle il propose de renvoyer cet objet au Conseil administratif qui reviendra vers eux avec un projet complet quant à l'affectation de ces 200 m², après réflexion et discussion autour de la centrale mobilité. D'autre part, il rappelle combien il est compliqué de trouver des structures pour le monde associatif au sein de leur Commune. Certes, l'installation d'associations dans une zone industrielle fait l'objet de dérogations, mais il se trouvait le matin même avec le Directeur de la FTI (Fondation pour les Terrains Industriels de Genève) qui lui a confirmé qu'il y avait une assez grande ouverture à ce sujet. Comme par exemple à Meyrin où un mur de grimpe a été construit en pleine zone industrielle. Ils sont donc plus ouverts à ce qu'il y ait des activités sportives dans les zones industrielles. La proposition des Verts libéraux est de voter le renvoi de cette résolution au Conseil administratif

Si **M. Tinguely** convient que ces questions ont été abordées en commissions, il rappelle tout de même que la centrale mobilité doit actuellement déménager car ses baux arrivent à échéance. Or, la Commune possède ces locaux dans l'immeuble Skylab. Locaux qui sont actuellement bruts et qui n'ont jamais été aménagés ni terminés. Ce sont des locaux qui, pour l'instant, ne sont pas du tout exploités et qui ne rapportent rien à la Commune. De plus, un crédit est disponible pour, justement, pouvoir les aménager, raison pour laquelle leur est présenté une résolution. L'idée est simplement de libérer ce crédit qui a déjà été voté, afin de pouvoir aménager des locaux qui pourront être loués à la centrale mobilité. Et si cette dernière a besoin, plus tard, d'évoluer, elle peut tout à fait évoluer au sein même de ces locaux. Il estime, pour sa part, qu'il vaut la peine, comme il en a été discuté en commission, de voter cette résolution, afin qu'ils puissent utiliser ces locaux et reloger la centrale mobilité rapidement.

M. Seydoux juge excessif, à l'heure actuelle, de dépenser CHF 250'000.- pour déplacer une structure qui coûterait CHF 1'000.-/mois pour les m² nécessaires. D'autant plus qu'à sa connaissance, ce ne sont pas les surfaces de bureaux qui manquent dans la zone industrielle.

22H00 Suspension de séance : le Président souhaite vérifier avec le Secrétaire général, la pertinence de la demande de M. Seydoux.

22H04 Reprise de la séance.

Après vérification, **le Président** explique que le traitement de la résolution implique : soit son acceptation, soit son refus, mais qu'elle ne peut pas être renvoyée au Conseil administratif.

M. Seydoux demande alors s'ils peuvent la renvoyer en commission.

Le Président lui répond par la négative. Le règlement prévoit qu'une pétition peut être traitée ainsi, mais pas une résolution. Cette dernière peut être soit acceptée, soit refusée.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de résolution R 07-2021, par 16 voix pour, 3 refus et 1 abstention.

C. Proposition

a) Pr 03-2021 P : Désignation des Président-e-s et des Vice-président-e-s des Bureaux de vote en 2022

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à cette proposition Pr 03-2021 P (annexe 12), laquelle est acceptée par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

Le Président annonce que le Bureau du 16 septembre 2021 préconise un vote sur le siège.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet cet objet au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte, sur le siège, cette proposition Pr 03-2021 P par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Motions

a) M 11-2021 R : Pour des préaux d'école verts et vivants

Le Président rappelle que cette motion M 11-2021 R (annexe 13) a déjà été lue au moment de l'entrée en matière lors du Conseil municipal du 22 juin 2021. Elle avait alors été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui a émis, dans sa séance du 6 septembre 2021, un préavis favorable par 5 voix pour et 3 abstentions, ainsi qu'en commission Sociale et enfance qui, dans sa séance du 2 septembre 2021, a également préavisé favorablement, à l'unanimité.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte cette motion M 11-2021 R par 17 voix pour et 3 abstentions.

b) M 12-2021 R : Pour un plan d'entretien durable des rues et chemins communaux

Le Président rappelle que cette motion M 12-2021 R (annexe 14) a déjà été lue au moment de l'entrée en matière lors du Conseil municipal du 22 juin 2021. Elle avait alors été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui a préavisé favorablement, à l'unanimité, dans sa séance du 6 septembre 2021.

M. Tinguely informe que la commission Environnement et infrastructures a proposé, sous le point 2, l'amendement suivant :

*'D'identifier les chemins qui pourraient être **dégoudronnés** pour lesquels il n'est pas pertinent de les rendre carrossables.'*

Lire :

*'D'identifier les chemins qui pourraient être **déclassés** pour lesquels il n'est pas 2. pertinent de les rendre carrossables.'*

Le Président demande alors aux conseillers municipaux de se prononcer sur cet amendement.

L'amendement proposé est accepté à l'unanimité, soit par 20 voix pour.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet ensuite cette motion au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte cette motion M 12-2021 R, par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

c) **M 13-2021 P : Prise en charge par la Commune d'une partie des coûts funéraires destinée aux habitants de Plan-les-Ouates, selon un règlement à élaborer**

Mme Ferri donne lecture de cette motion M 13-2021 P (annexe 15).

A l'issue de cette lecture, **le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière. Celle-ci est acceptée par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

Le Président exempt Mme Ferri de la lecture de l'exposé des motifs qui est pratiquement le même que celui de la M 08-2021 qui avait été retirée en juin 2021 pour être présentée sous la forme de cette M 13-2021.

M. Solari annonce que les membres du groupe des Verts acceptent de renvoyer cela en commission. Il rappelle cependant qu'une réglementation existe déjà. En effet, une convention est passée entre les Pompes funèbres et la commune de Plan-les-Ouates, pour les personnes en difficulté, qui ont besoin d'une aide à ce niveau-là. Il propose un renvoi en commission Sociale, ainsi qu'en commission Environnement et infrastructures.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cette motion en commissions.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de cette motion M 13-2021 P, présentée par le PLR, en commission Sociale, ainsi qu'en commission Environnement et infrastructures, par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

d) **M 14-2021 P : Pour la création d'un Fonds à destination de l'économie et des activités des acteurs locaux de Plan-les-Ouates**

M. Seydoux donne lecture de cette motion M 14-2021 P (annexe 16).

A l'issue de cette lecture, **le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière. Celle-ci est acceptée par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Seydoux donne ensuite lecture de l'exposé des motifs. En complément à cette lecture, il explique que cette discussion a commencé au sein de la commission des finances, lorsque la question de la présentation est venue de la part du magistrat. Et le but de cette motion est de fournir une légitimité à cette discussion. Motion qui serait, le cas échéant, renvoyée en commission des finances et qui, si elle était acceptée, nécessiterait l'établissement d'un règlement

et de critères d'attribution, éléments qui devront également être validés par le Conseil municipal. Ce serait donc un long chemin qui commencerait aujourd'hui.

M. Magnin estime que l'intention est bien évidemment tout à fait louable, puisque le Conseil administratif n'avait pas attendu pour créer un Fonds doté de CHF 200'000.- au budget 2021. Ils verront également ce Fonds pour l'aide Covid, notamment, au budget 2022. La problématique de la taxe professionnelle communale (tpc) dépend d'une initiative qui est passée, qui va être soumise au vote et qui, si elle est validée, générera la perte totale de la tpc, qui représente actuellement CHF 196'000'000.- de gain pour toutes les communes genevoises, dont CHF 100'000'000.- pour la Ville de Genève et qui disparaîtraient ainsi d'un coup d'un seul. Cette motion serait donc liée à cette tpc dont actuellement l'existence est remise en cause. Contrairement au règlement interne, effectivement, la Commune avait établi des critères d'attribution par rapport à ce Fonds qu'elle a mis en place. C'est d'ailleurs l'une des questions à laquelle il doit répondre sous les divers. Pour ma part, le travail en lien avec le Covid et l'aide aux entreprises est fait. Le lier avec la tpc pose un certain nombre de problèmes qu'il faudra analyser de façon plus pertinente s'ils veulent avancer sur cette motion. M. Seydoux a fait mention d'une autre motion, la M6-2021, sur laquelle le Conseil administratif doit encore leur répondre. M. Maguire, leur délégué à la promotion économique y travaille. Il présentera cela très prochainement au Conseil administratif, afin que celui-ci puisse se faire une idée des différents scénarios. Il y a passablement de travail de la part de M. Maguire pour déterminer ce qui est existant. A Plan-les-Ouates, il y a notamment des possibilités avec des start-up. Si l'intention de cette motion est bonne, le moyen qui est proposé n'est peut-être pas le bon.

M. Seydoux conçoit que les effets Covid ont permis au Conseil administratif de débloquent des montants. Mais cette motion va bien au-delà de cela, puisque l'idée est de créer un Fonds qui fasse des appels à projets et de faire la chose inverse s'ils veulent des circuits courts, une économie locale et s'ils veulent impliquer la population, respectivement les acteurs économiques et tous ceux qui vont proposer des projets. L'idée est que cela ne dépende pas uniquement du bon-vouloir du Conseil administratif qui attribue selon ses critères, mais que les gens qui ont des projets locaux puissent bénéficier de soutiens. Evidemment, tout cela fera l'objet de discussions et entre le moment où cela sera potentiellement mis en place, ils auront reçu la réponse sur la question de la taxe professionnelle. Et bien évidemment, s'ils étaient appelés à faire des choix financiers liés à la baisse des revenus de la taxe professionnelle, il imagine bien que cet élément-là ne serait pas dans les priorités à maintenir.

M. Tinguely explique que le but premier de ce texte est de le renvoyer en commission, afin qu'ils puissent en discuter, mais qu'il n'est pas du tout en lien avec la pandémie de Covid. Il s'agit justement de démontrer aux entreprises que cette taxe professionnelle a une utilité, qu'elle est importante pour la Commune. Cela permettrait aux entreprises de retoucher de manière indirecte, une partie de cette taxe, de leur montrer qu'elle peut aussi leur être aussi bénéfique pour elles-mêmes et les inciter ainsi à aller dans le domaine du développement durable. Pendant longtemps, à Plan-les-Ouates, il y avait un abattement de 10 % sur cette taxe professionnelle, abattement qui a disparu au cours de ces dernières années. L'idée était donc de se dire que s'il devait y avoir des revenus excédents et bien plutôt que de refaire un abattement de 10 %, que ces 10 % puissent aller dans un Fonds serait distribué aux entreprises de manière à montrer l'utilité de cette taxe professionnelle à ceux qui la financent.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cette motion en commission des finances.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de cette motion M 14-2021 P en commission Finances, par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

e) **M 15-2021 P : Pour une limitation de la pollution lumineuse à Plan-les-Ouates afin de favoriser la santé des habitant-e-s et restreindre ainsi son impact sur l'environnement**

En préambule, **M. Ducrest** s'assure que le logo du MCG n'apparaît plus sur cette motion car le souhait est d'en faire une motion du Conseil municipal dans son ensemble, d'autant plus qu'il y a beaucoup travaillé avec M. Lenoir, des Verts'libéraux, avec qui il a beaucoup échangé et lequel lui a transmis, à ce sujet, une résolution de Meyrin. Résolution dont il s'est aussi beaucoup inspiré. Ceci dit, il donne lecture de cette motion M 15-2021 P (annexe 17).

A l'issue de cette lecture, **le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière, laquelle est acceptée par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Ducrest donne ensuite lecture de l'exposé des motifs.

M. Seydoux souligne que cette initiative a déjà été déposée à Meyrin sur l'impulsion du PDC, des Verts'libéraux et des Verts et qu'elle a été acceptée le 14 septembre 2021 à l'unanimité. Raison pour laquelle elle est aussi riche ; du travail a été fait dans d'autres communes qui ont compris l'importance de diminuer les projections lumineuses.

M. Magnin revient sur '*La nuit est belle*' évoquée dans cette motion, expliquant qu'il s'agissait d'une proposition du Grand Genève qui avait été faite à l'Association des communes genevoises. L'intégralité des communes avaient été convaincues de participer au programme. La première année, toutes les communes genevoises et pas mal de communes environnantes ont donc participé. Et la deuxième année, beaucoup plus de communes, au-delà du Grand Genève, se sont jointes à l'action. La date est en train d'être fixée pour la troisième édition, en partenariat avec le Grand-Genève et l'ACG. Cette action est en train de prendre de l'ampleur. A titre tout à fait personnel, il adhère au fait de réduire, voire de stopper l'éclairage public et de diminuer la pollution lumineuse, notamment pour la vie nocturne de la faune. Comme cela a été dit, cette action n'amène pas de perturbation majeure, bien au contraire. Ce soir, dans le cadre du Festival du film vert, il y a un débat suite à la projection du film '*Où sont passées les lucioles ?*', en présence de Mme Iten, de Vernier, qui vient fait part des six mois d'expérience sur sa commune. Malheureusement, ce Conseil municipal a lieu en même temps. Pour sa part, il prend donc volontiers acte de cette motion qui va tout à fait dans l'intérêt de la biodiversité.

M. Kutner salue aussi cette motion. Il fait cependant remarquer que si les panneaux publicitaires sont mentionnés dans les *considérant*, ils pourraient également ajouter dans les *décide*, les entreprises qui ont des panneaux publicitaires et la population, afin d'essayer de sensibiliser les privés et les inciter à diminuer leur pollution lumineuse. Il ignore s'il y a des moyens de les forcer.

Comme l'a fait M. Magnin, **M. Rodriguez** parle également en son nom. Il tient tout d'abord à remercier les auteurs de cette motion. Effectivement, c'est la thématique du film qui passe, ce soir, dans le cadre du Festival du film vert. Pour sa part, il prend cette motion avec une grande joie et un grand intérêt. Principalement pour une raison. En effet, il a eu l'occasion de discuter avec la personne qui s'occupe de ce Festival, afin de voir si une action était possible par rapport au film qui passe ce soir et au débat qui suit. Or, avec les SIG il est souvent difficile de pouvoir éteindre certains points lumineux. Cette motion peut avoir un effet très positif et il y est très favorable.

Mme Ruegger remercie également M. Ducrest pour cette motion. Elle estime cependant qu'il n'y a pas que l'éclairage public qui pose problème. Il y a certaines grandes enseignes dans la zone industrielle qui sont très lumineuses et elle ignore pourquoi celles-ci sont à nouveau allumées toute la nuit. C'est un élément qui peut être extrêmement dérangeant pour les habitants qui vivent autour.

M. Tinguely pensait que M. Rodriguez allait le préciser, car deux textes qui allaient exactement dans le même sens, ont déjà été déposés lors la précédente législature. Sauf erreur, une motion collective de toutes les femmes du Conseil municipal parlait justement de réduire l'éclairage sur la Commune, tandis qu'une motion qu'il avait lui-même déposée avec M. Pierre-Antoine Rieben, du PLR, avait aussi été acceptée à l'unanimité de ce Conseil municipal pour regarder quels chemins pouvaient être éteints à certaines heures de la nuit, voire sur quels chemins l'éclairage public pouvait être enlevé. Il imaginait que M. Rodriguez allait leur parler de l'avancement du travail sur ces deux textes. Peut-être que ce dernier peut leur donner des précisions, mais dans tous les cas il invite tous les conseillers municipaux à soutenir cette motion de manière à 'alimenter' le Service et à mettre un peu la pression, afin que cela se concrétise au quotidien sur la Commune.

Pour répondre à M. Tinguely, **M. Rodriguez** explique que les Services sont au courant de ses textes et tentent justement, dans le cadre du Festival, d'atténuer la luminosité sur certains chemins, ce qui est d'ailleurs le cas dans le secteur des Voirets. Ce qui répond en partie à cette motion. Il y a eu des discussions avec les SIG pour essayer d'éteindre une partie complète ou partielle de certains chemins. Le problème est que qu'il s'agit souvent de gros blocs et qu'il est difficile d'éteindre uniquement certains chemins uniquement, sans devoir éteindre tout le reste du secteur. Il faut donc travailler sur les points lumineux eux-mêmes, chose que leur délégué à l'énergie est en train de réaliser.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet le renvoi de cette motion en commission Environnement et infrastructures, ainsi qu'en commission Sécurité.

Le Conseil municipal accepte par 20 voix pour, soit à l'unanimité, le renvoi de cette motion M 15-2021 P en commission Environnement et infrastructures, ainsi qu'en commission Sécurité.

f) M 16-2021 P : Pour la promotion du street art à Plan-les-Ouates

M. Gillet donne lecture de cette motion M 16-2021 P (annexe 18).

A l'issue de cette lecture, **le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière. Celle-ci est acceptée par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

Le Président annonce qu'il n'y a pas d'exposé des motifs et ouvre la discussion.

M. Seydoux trouve cette motion extrêmement intéressante, mais vu ce qui est demandé au Conseil administratif, se demande s'il ne serait pas mieux de la transformer en résolution qu'ils pourraient même voter sur le siège s'ils sont d'accord de soutenir le street art. Il voit mal le Conseil administratif venir avec une délibération par rapport à cela. Cela peut être un message fort de ce Conseil municipal.

M. Magnin remercie les auteurs de cette motion ou résolution qui permettrait de renforcer le travail effectué actuellement et lors de la précédente législature, sur l'embellissement et la décoration de la Commune, entre le mur du parascolaire sur les Chevaliers-de-Malte et les arrêts du bus, notamment celui du Trèfle-Blanc. Cela fait plus d'une année qu'ils travaillent pour agrémenter d'une fresque, la façade du bâtiment Transportus qui se trouve en face de Lamborghini. Il y est passé ce jour et a constaté que les échafaudages sont en train d'être installés. Cette fresque va donc être réalisée. Quant au nouveau mur sur la route de Base, il a déjà été taggé. Il a donc d'ores et déjà demandé au Service culturel de chercher des artistes. Notamment ceux qui ont œuvré à Lancy ou sur la Cité Léopard de Carouge, afin de proposer une œuvre à ses collègues du Conseil administratif et à la commission Culture, via le Fonds de décoration. Donc,

effectivement, si le Conseil municipal valide cette politique et renforce de sa part ces optiques-là, il en serait le premier heureux.

M. Haas fait savoir qu'au chemin des Semailles, il y a un groupe d'artistes incroyablement talentueux et talentueuses, tous originaires de la région et qui font du très bon travail sur à peu près tous les murs qui sont faits en collaboration avec des Mairies.

M. Solari espère que la végétalisation des murs fait partie de l'habillage urbain, car il s'agit aussi d'une forme de street art.

Revenant sur la proposition faite par M. Seydoux, **M. Gillet** informe qu'ils ne s'opposeraient pas à la transformation de cette motion en résolution. Ceci dit, le renvoi de la motion dans les commissions idoines permettrait peut-être de mener la discussion et d'avoir déjà des retours plus précis sur les emplacements qui seraient disponibles pour ce genre de fresques. Une transformation en résolution et un vote sur le siège ou un renvoi en commission, selon la volonté de la majorité de ce Conseil municipal, leur conviendrait.

Le Président demande au groupe PDC de choisir ce qu'il souhaite faire.

M. Gillet se prononce alors pour une transformation en résolution.

Le Président demande alors aux conseillers municipaux de voter sur cette résolution.

M. Seydoux fait remarquer qu'il s'agit typiquement d'une résolution qui donne mandat au Conseil administratif pour travailler sur ces questions-là. L'idée est donc de voter cette résolution, afin que le Conseil administratif vienne avec des projets dans les commissions.

Le Président fait remarquer qu'une résolution équivaut à une déclaration du Conseil municipal. Les personnes qui veulent adhérer à ceci signent cette résolution qui est ensuite votée par le Conseil municipal. Celle-ci est une déclaration d'intention au Conseil administratif de soutenir le street art.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet cette résolution au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte cette motion M 16-2021 P, transformée en la résolution R 08-2021, par 19 voix pour et 1 abstention.

7. QUESTIONS

7.1 Réponse à la question posée par M. Haas lors du Conseil municipal du 22 juin 2021 concernant l'obtention, par le Conseil municipal, de documents présentant l'occupation actuelle de la Ziplo, ses capacités d'accueil et les espaces disponibles

M. Magnin explique qu'ils ont évidemment regardé dans leurs chiffres, mais que la Commune ne possède pas trop de patrimoine dans la zone industrielle. Ils se sont donc tournés vers la FTI et quelques promoteurs de ce secteur. La FTI leur a répondu qu'il n'y a pas d'outils pour recenser toutes les surfaces brutes de plancher disponibles dans la zone industrielle. Simplement parce qu'ils ne sont pas en maîtrise de tous les projets (ils donnent les terrains et ensuite, ce sont des privés qui construisent) et que cela leur demanderait beaucoup de travail, en l'occurrence, pour faire ce recensement auprès des propriétaires, lesquels ne sont, de plus, pas tenus de communiquer à la FTI ce qu'ils ont de disponible. Par contre, selon les recoupements qu'ils ont pu faire et que l'on a pu essayer de comparer, ils estiment qu'il y a, actuellement, 49'000 m² de surface disponible

et commercialisable. Il s'agit vraiment d'une estimation. Par exemple, s'il prend Patek qui a construit 110'000 m², ils ne savent pas si ceux-ci utilisent tout ou partie de leur surface, mais en tout cas, ils ne la mettent pas à disposition commercialisée. Il faut donc vraiment prendre ce chiffre comme un ordre de grandeur plutôt que comme un chiffre figé. Il faut savoir que la zone industrielle représente plus de 300'000 m² de construction, entre les privés, le locatif et la vente. Tourbillon, par exemple, est en partie en vente et en partie en location. Il est donc difficile de faire ces estimations. La FTI, par contre, n'a absolument aucune surface vacante, tandis que la commune de Plan-les-Ouates dispose de 200 m² dont il a été question précédemment. Quant à la réserve ou la capacité d'accueil, il y a actuellement, en espace disponible, ce que la Commune appelle le parking Clarins. Il s'agit d'une parcelle qui a été transformée en parking sur le chemin de la Galaise, à côté de l'entreprise Clarins. Et l'entreprise Bracco dispose aussi d'une réserve territoriale où ils ont d'ailleurs construit une usine de production d'encapsulage d'un sérum. Mais ils ont encore un peu de réserve, ainsi que Rolex, du côté de la route de Base, qui a aussi une réserve, également transformée en parking. Il ne peut malheureusement pas donner de réponse plus précise à cette question de M. Haas.

7.2 Réponse à la question posée par M. Seydoux posée lors du Conseil municipal du 22 juin 2021 concernant le Fonds d'aide aux entreprises

A M. Seydoux qui demandait si le Conseil municipal peut connaître les critères d'attribution qui ont défini l'attribution des aides et leurs montants, **M. Magnin** répond que les conseillers municipaux peuvent trouver tous les critères sur le site internet de la Commune. Il ne peut pas leur donner le lien car il ne s'agit pas d'un nom mais de chiffres et de lettres. Cependant, il le leur transmettra volontiers. Tous les critères qui ont été établis pour les entreprises et les associations sociales, culturelles et sportives. Il peut toutefois leur communiquer les critères suivants :

- que l'activité de l'entreprise soit enregistrée sur le territoire de la Commune avant décembre 2019, afin qu'il y ait un temps de calcul par rapport au chiffre d'affaires,
- que ce chiffre d'affaires n'excède pas CHF 2'000'000.-,
- que la diminution de celui-ci soit de plus de 30 % comparée à l'année 2019,
- que l'entreprise n'était pas menacée de faillite avant le début des mesures officielles contre le Covid,
- que le soutien est subsidiaire à d'autres mesures de soutien, qu'elles soient cantonales ou fédérales ou des prestations d'assurance.

Il explique que le montant de la contribution est basé sur les pertes économiques résultant des mesures officielles de lutte contre le Covid et aussi sur la créativité et l'adaptation face à la crise. Par exemple, si les entreprises ont profité de ce moment-là pour investir ou mettre en place de manière innovante la numérisation ou si elles sont parties sur d'autres concept. La Commune tenait aussi cela en compte. Dès le départ, le montant était limité à CHF 10'000.- pour une répartition sur les différentes demandes et en fonction des demandes, ce plafond qui n'était déjà pas très haut, a dû être revu à la baisse, soit à CHF 7'500.-, afin de pouvoir distribuer et rentrer en matière de façon plus large. Mais effectivement, de façon moins forte. Les CHF 200'000.- ont totalement été attribués, mais tout n'a pas encore été versé puisqu'ils attendent, pour certains, des réponses qui ne leur ont pas encore été données.

7.3 Accès à la piscine du Pré-du-Camp pour les personnes à mobilité réduite

M. Lenoir a bien entendu que les 30 ans de la piscine du Pré-du-Camp allaient être fêtés prochainement. Pour sa part, ce qui le désole, c'est que cela fait 30 ans que les personnes à mobilité réduite ne peuvent pas s'y rendre. Il demande si la Commune peut faire une étude, afin de déterminer si cela peut être changé.

M. Rodriguez explique que quelque chose avait été fait il y a quatre ou cinq ans. Il va regarder

ce qu'il en était ressorti.

M. Lenoir le remercie. Il explique avoir reçu deux témoignages de personnes à mobilité réduite qui aimeraient bien aller à la piscine, parce que le Sapay c'est trop loin et elles n'ont pas de véhicule. D'autre part, une dame lui a fait mal au cœur en lui disant que son fils de cinq ans ne pouvait pas prendre de cours de natation parce qu'elle ne pouvait pas accéder elle-même au bassin. Il souhaiterait également des réponses là-dessus.

M. Rodriguez prend bonne note de la question et va voir ce qu'il en est.

8. DIVERS

8.1 Remplacements, lors des séances du Conseil municipal, des conseillers municipaux absents par les suppléants

M. Kutner rappelle qu'ils ont reçu un courriel il y a quelques semaines, sur les remplacements au Conseil municipal par les suppléants. Ils ont voté là-dessus avant l'été et le Grand Conseil a accepté cette loi. Or, il fait remarquer que ce soir, quatre sièges sont vides. Pour sa part, il va devoir partir pour des raisons temporaires et il serait intéressant de laisser place aux suppléants quand certains membres du Conseil municipal sont indisponibles. Ceci, tout simplement pour avoir une plus forte représentation de la population au sein du Conseil municipal, ce qui est important pour le bon fonctionnement de leur démocratie.

Mme Monbaron rappelle que la loi qui a été votée par le Grand Conseil ouvre aux communes qui le désirent, la possibilité d'avoir des conseillers municipaux suppléants, en leur laissant libre choix. Il s'agit d'une décision sur laquelle le Conseil municipal peut très bien discuter. Elle propose aux conseillers municipaux d'en parler dans leurs groupes et de faire remonter leur avis via leurs représentants au Bureau.

M. Magnin donne un rapide historique, expliquant qu'il s'agissait effectivement d'une demande du Grand Conseil, qui souhaitait qu'il y ait également des conseillers municipaux suppléants, comme cela est le cas au Grand Conseil. Le premier texte n'est pas passé, les conseillers administratifs des communes l'ayant refusé. Et une consultation des conseillers municipaux qui ont majoritairement dit non à cela, a incité la commission du Grand Conseil qui s'occupe de cela, à savoir la CACRI (Commission des affaires communales, régionales et internationales), à moduler et faire un amendement en laissant libre choix aux communes, parce qu'en ce qui concerne les suppléants, ce ne sont pas les mêmes enjeux entre la Ville de Genève et la commune de Gy. Excellente proposition que cet amendement qui a permis à cette proposition d'être acceptée au niveau du Grand Conseil. Donc, effectivement, ce sera à chaque commune de choisir si elle souhaite des suppléants ou non. Et la procédure impliquera un changement de règlement. Il faut que chaque groupe politique se positionne pour voir la majorité qui se dessine. Il faut savoir que cela prendra effet en 2025, aux prochaines élections, car il serait difficile de nommer les viennent ensuite comme conseillers municipaux suppléants. Cela leur laisse donc un peu de temps, mais ce n'est pas réglé. En tout cas en ce qui concerne le règlement car, en principe, les règles en vigueur ne sont pas immédiatement changées quand cela concerne les institutions politiques.

M. Seydoux ne serait pas aussi affirmatif sur le fait du changement. Il lui semble que les communes doivent à nouveau être consultées, car il ne s'agit pas tout à fait du même projet. Il propose que le Conseil administratif vienne avec un projet de modification de règlement que le Conseil municipal votera.

Mme Monbaron lui répond que le Conseil administratif n'est pas spécialement concerné par le fait qu'il y ait ou non des conseillers municipaux suppléants. C'est aux conseillers municipaux eux-mêmes qu'il convient de déterminer s'ils souhaitent être remplacés ou non dans leur

hémicycle.

M. Seydoux fait remarquer qu'ils doivent changer le règlement.

Mme Monbaron en convient, mais au préalable, les conseillers municipaux doivent se positionner sur la question et revenir en parler au Bureau. Elle rappelle que lors de la dernière modification du règlement du Conseil municipal, une commission ad hoc règlement avait été mise sur pied, laquelle était uniquement composée des membres du Bureau.

Comme proposé par Mme Monbaron, **le Président** annonce que le Bureau reprendra ce sujet. Il demande aux chefs de groupe de regarder avec leur groupe, afin d'en parler au Bureau la semaine suivante.

8.2 Message à M. Kutner

Mme Ruegger souhaite remercier M. Kutner de son intérêt et son engagement pour la Commune en lui adressant le message suivant :

'Tu as été présent et parmi nous bien avant ton élection en 2020. De plus, tu m'as impressionnée par ton intérêt bien avant tes 18 ans, à la politique communale. Présent régulièrement dans le public lors de la précédente législature, toujours très attentif, curieux et des questions pertinentes au Conseil administratif de l'époque. Une élection brillante en mars 2020 où tu as pu enfin participer pleinement en tant que conseiller municipal. Ce fut un grand plaisir de partager nos idées et tes projets pendant ce début de législature.

Début septembre de cette année, j'ai eu le privilège de voyager en train avec toi et tes collègues jusqu'en Roumanie pour visiter les projets de l'association San Giorgiu ; ce fut une belle aventure.

Tes engagements et tes visions du Monde nous manqueront. L'avenir est devant toi, profites pleinement de la vie, je te la souhaite passionnante. Pour ton prochain voyage, en train bien sûr, reçois de la section PS PLO quelques chocolats éthiques et durables, qui adouciront, j'espère, ton départ de Plan-les-Ouates.

Bon vent, Teo !'

Sous les applaudissements de l'assemblée, **Mme Ruegger** remet à M. Kutner une boîte de chocolats.

A son tour, **M. Torri**, en son nom propre et au nom de tous ses collègues de parti, tient à remercier et à féliciter M. Kutner :

'Comme Nathalie l'a si bien dit, effectivement, tu m'as également impressionné. Déjà par ton assiduité quand tu étais dans le public et tes questions toujours très sérieuses. Et ce soir, tu nous fais encore l'illustration de tes questions très locales, très 'planaoutiennes' comme j'aime à le dire.

Je te félicite et je te souhaite évidemment 'Bon vent !' dans tes nouvelles directions et puis, allons-y, soyons fous ! J'ose t'espérer peut-être de retour après ces voyages, parmi nous. Alors, ce sera peut-être à nouveau dans le public et qui sait, on ne sait pas où vont nous amener ces suppléances si on les vote avant la fin de la législature, peut-être seras-tu parmi nous, de retour dans cet hémicycle. Je nous le souhaite, je te le souhaite et moi qui aime les bons jeux de mots, je n'ai rien trouvé de bien spécial, mais effectivement, j'aurais beaucoup aimé être, ce soir, juste de l'autre côté, à La julienne, pour entendre parler des lucioles. Pour ma part, je souhaite ardemment le retour dans nos champs du ver luisant et brillant que tu es.'

8.3 Médiévales de Compesières

M. Haas annonce que la fête aux Médiévales de Compesières était très belle. Il félicite les différents acteurs et actrices de la Commune, notamment des anciens et des futurs conseillers municipaux qui étaient présents.

8.4 Message du Conseil administratif à Teo Kutner et du Conseil municipal

Au nom du Conseil administratif, **Mme Monbaron** souhaite également adresser quelques mots à M. Kutner :

‘ Cela nous a fait particulièrement plaisir d’avoir un vrai jeune dans le Conseil municipal puisqu’effectivement il était difficile d’être plus jeune que toi, puisque tu n’avais même pas 18 ans quand tu as inscrit ton nom au Service des votations. Donc, félicitation ! Comme on le voit un peu partout, des jeunes, il n’y en a pas beaucoup. Donc merci d’avoir été là, merci de ton intérêt. Merci de tes interventions. Je crois qu’à chaque séance, je t’ai entendu prendre la parole, poser des questions, t’intéresser. Le peu de temps que tu as passé parmi nous, tu as plus parlé que certains autres qui sont restés là plusieurs années. Donc merci beaucoup. Tu as déposé également des textes ; on peut dire que tu t’es bien investi. Je ne doute pas que tu regrette de quitter. On comprend tout à fait et je ne doute pas non plus qu’on te reverra probablement dans quelques années quand tu auras brillamment réussi tes études.

En tout cas on se réjouit, on te souhaite tout le meilleur et merci pour ce que tu as apporté à la Commune.’

A l’issue de cette déclaration, **le Président** se joint à tous ces remerciements, en son nom et au nom du Conseil municipal.

8.5 Arrivée du tram

Le Président remercie les personnes qui ont assisté à l’arrivée du tram. Ils n’étaient pas nombreux, mais ce fut un moment sympathique. La Présidente des TPG, Mme Hornung-Soukup leur a remis le livre ‘*Le tram 12 raconte Genève*’, dont il lui reste deux exemplaires pour ceux qui n’en n’ont pas reçu et qui seraient intéressés. Si plus de personnes sont intéressées, il peut peut-être en redemander à Mme Hornung.

8.6 Visite du stade de Genève

Comme il l’avait déjà fait lors de ses autres présidences, le Président conserve le souhait de leur présenter des choses insolites et leur faire visiter des lieux insolites. Dans cette optique, les conseillers municipaux recevront prochainement une convocation pour une visite du stade de Genève, lors de laquelle ils essaieront d’aller visiter les entrailles du stade. Il profite de cette communication pour souhaiter un prompt rétablissement à M. Favre qu’il sait désireux de les accompagner pour cette visite.

Clôture de la séance

La parole n’étant plus demandée, **le Président** clôt la séance à 23H05 et souhaite une bonne fin de soirée à tous.

QUESTIONS DU PUBLIC

Néant.

La Secrétaire ad interim

Nathalie RUEGGER

Le Président

Philippe ROCHETIN

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) Sociale et enfance du 24 juin
- b) Sociale et enfance du 2 septembre
- c) Environnement et infrastructures du 6 septembre
- d) Sports du 16 septembre
- e) Culture du 20 septembre
- f) Finances du 23 septembre

Annexe 1)

D 43-2021 R : Crédit d'engagement de CHF 220'000.- pour l'aménagement d'un espace de stockage dans les combles de la ferme des Cherpines à Plan-les-Ouates ainsi que pour la réparation et l'adaptation du fenil

Annexe 2)

D 46-2021 R : Crédit d'engagement complémentaire de CHF 200'000.- destiné à la réalisation d'une crèche de 32 places au rez-de-chaussée de l'immeuble « Q », propriété de la CPEG, dans le périmètre des Sciers à Plan-les-Ouates

Annexe 3)

D 47-2021 : Crédit d'engagement de CHF 488'000.- pour l'acquisition de véhicules, machines et agrégats VII à Plan-les-Ouates

Annexe 4)

D 48-2021 P : Crédit d'engagement de CHF 2'030'000.- pour la réalisation des travaux de réfection de l'esplanade et de rénovation de l'étanchéité de la dalle du parking souterrain, sis au chemin de Vers 8 à Plan-les-Ouates

Annexe 5)

D 49-2021 P : Crédit d'engagement de CHF 3'500'000.- pour un mandat de pilotage pour la mise en oeuvre des droits à bâtir communaux du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates : mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Annexe 6)

D 50-2021 P : Ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 80'000.- en vue d'autoriser le Conseil administratif à constituer des cédules hypothécaires au porteur grevant la nouvelle parcelle N° 7500 de Plan-les-Ouates de CHF 29'360'000.-, CHF 9'000'000.- et CHF 5'150'000.-, respectivement de 1er, 2ème et de 3ème rang

Annexe 7)

D 51-2021 P : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2022

Annexe 8)

D 52-2021 P : Taxe professionnelle communale en 2022

Annexe 9)

D 53-2021 P : Budget de fonctionnement 2022, au taux des centimes additionnels 2022 et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2022

Annexe 10)

D 54-2021 P : Crédit d'engagement de CHF 1'114'000.- pour la contribution annuelle 2022 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

Annexe 11)

R 07-2021 R : Aménagements intérieurs du lot de PPE dans l'immeuble « Skylab » d'une surface brute de plancher de 200 m² dans le périmètre de la ZIPLO à Plan-les-Ouates, en vue d'y installer la centrale de mobilité et de créer une surface de bureaux

Annexe 12)

Pr 03-2021 P : Désignation des Président-e-s et des Vice-président-e-s des Bureaux de vote en 2022

Annexe 13)

M 11-2021 P : Pour des préaux d'école verts et vivants

Annexe 14)

M 12-2021 P : Pour un plan d'entretien durable des rues et chemins communaux

Annexe 15)

M 13-2021 P : Prise en charge par la Commune d'une partie des coûts funéraires destinée aux habitants de Plan-les-Ouates, selon un règlement à élaborer

Annexe 16)

M 14-2021 P : Pour la création d'un fonds à destination de l'économie et des activités des acteurs locaux de Plan-les-Ouates

Annexe 17)

M 15-2021 P : Pour une limitation de la pollution lumineuse à Plan-les-Ouates afin de favoriser la santé des habitant-e-s et restreindre ainsi son impact sur l'environnement

Annexe 18)

R 08-2021 P : Pour la promotion du street art à Plan-les-Ouates

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 28 septembre 2021

Rapport de la commission Sociale et enfance

Lieu : Salle du Conseil municipal – Mairie
Date et heure : Jeudi 24 juin 2021 – 20h00

1. Audition de l'équipe des chercheurs HETS- Mandat Vélodrome (Social)

Les chercheurs de l'HETS nous présentent et répondent aux questions des commissaires sur leur projet de recherche : constat, méthodes et objectifs.

2. Social

Présentation des subventions solidarité internationale : thématique 2021-2022 = micro-économie et emploi.

Projet de nouvelle fresque au Locados.

Suivi aide humanitaire : demande de compensation de CHF 10'000 entre la ligne aide humanitaire et promotions des droits humains. La commission préavise favorablement à l'unanimité cette compensation.

Point de situation par M. Magnin sur la convention tripartite avec la FASE : plan triennal de janvier 2021 à décembre 2023. 4 thèmes : prévention, participation, insertion et nouveaux quartiers.

3. Enfance

Point de situation des attributions des places en crèches pour 2021-2022 : 181 places attribuées (sans la crèche de Zinzolin). 157 pour les habitants de Plan-les-Ouates.

Crèche Zinzolin : ouverture prévue le 16 août 2021.

Signature de la nouvelle CCT pour la crèche Le Serpentin et jardin d'enfants Les Abeilles : effectif le 1^{er} août.

Le rapporteur : Sylvain Dupraz
24 juin 2021

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal du 28 septembre 2021

Rapport de la Commission Sociale et Enfance

Mairie – Salle des Commissions

Date et heure : jeudi 2 septembre 2021 / 20h00

Motion M 11-2021 pour des préaux d'école verts et vivants

Monsieur MAGNIN, introduit Madame Marta PERUCCHI, Directrice de la logistique au DIP et Monsieur Cédric SENEBIER, Directeur d'établissement.

Débat et échanges d'idées entre les commissaires et les deux invités auditionnés.

La motion M 11-2021 est préavisée favorablement, à l'unanimité.

Communications du Conseil administratif :

SOCIAL

Carrefour Rue

Explications de Monsieur MAGNIN, au sujet du déplacement du « Hameau de Noé ».

Projet AMIG

Promotion du projet « Familles d'accueil », dans le cadre du plan d'action communal (PICOM), en collaboration avec l'AMIG.

La Villa

Déménagement de « LA VILLA » au chemin du Grand-Voiret, rendu nécessaire par l'arrivée du tram. Monsieur MAGNIN est satisfait d'avoir pu finaliser le déplacement de ce lieu de rencontre, dans leurs nouveaux locaux, qui correspondent aux différentes activités pratiquées à La Villa.

Effectifs scolaires

Présentation des effectifs scolaires 2021-2022.

JAPLO et GIAP

Déménagement du JAPLO et du GIAP à Champ-Joly CE et Galette. Ce déménagement va permettre d'attendre la finalisation du projet paroisse.

Contrat de quartier

Présentation du contrat de quartier intercommunal en collaboration avec la commune de Lancy.

ENFANCE

Effectifs IPE

Présentation des effectifs IPE 2021-2022.

330 familles ont ainsi pu profiter de l'accueil de leurs 373 chérubins.

Liste d'attente communale

Pour ce qui est des crèches, 168 places ont été attribuées.

Reste actuellement 116 demandes en liste d'attente. Sur celles-ci, sont concernées 55 familles de la communes, dont 30 sont domiciliées dans le quartier des Sciers.

Crèche Zinzolin

Ouverture de la crèche Zinzolin le 16 août 2021. La crèche a une capacité de 32 places multiâge.

Les Abeilles

Déménagement du jardin d'enfants « LES ABEILLES », dans les locaux de l'école de Champ-Joly depuis le 16 août 2021.

Le rapporteur : **Robert di Giorgio**
Septembre 2021

RAPPORT DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES
--

Lieu : Salle du Conseil municipal – Mairie

Date et heure : Lundi 6 septembre 2021 à 20h00

1. Délibération D 43-2021 : Crédit d'engagement de 220 000 F pour l'aménagement d'un espace de stockage dans les combles de la ferme des Cherpines à Plan-les-Ouates ainsi que pour la réparation et l'adaptation du fenil

Présentation de ce futur aménagement par le magistrat. Quelques questions trouvent réponses qui n'apportent aucune contestation. M. Zosso informe que les travaux sollicitant l'utilisation du bois, des retards de livraison ne sont pas à exclure.

La délibération est acceptée unanimement par les commissaires.

2. Délibération D 46-2021 : Crédit d'engagement complémentaire de 200 000 F destiné à la réalisation d'une crèche de 32 places au rez-de-chaussée de l'immeuble « Q », propriété de la CPEG, dans le périmètre des Sciers à Plan-les-Ouates

Le magistrat explique les différents motifs du dépassement, principalement avec des normes à respecter et également un oubli important d'honoraires d'architecte.

Les commissaires s'étonnent du prix conséquent lorsqu'il s'agit de réalisation de crèches. Monsieur Zosso explique les contraintes importantes imposées par l'Etat.

Par un vote unanime favorable, les membres de la commission approuvent cette délibération

3. Résolution R 07-2021 : Aménagements intérieurs du lot de PPE dans l'immeuble « Skylab » d'une surface brute de plancher de 200 m2 dans le périmètre de la ZIPLO à Plan-les-Ouates, en vue d'y installer la centrale de mobilité et de créer une surface de bureaux

Le magistrat rappelle le besoin de l'accord du Conseil municipal par le biais de la résolution comme convenu en 2015 lors de la livraison de locaux.

Cette résolution est préavisée favorablement par 7 oui et 1 non.

4. Motion M 11-2021 : Pour des préaux d'école verts et vivants

Une rapide discussion se tient sur cette motion qui est ensuite préavisée favorablement par 5 oui et 3 abstentions.

5. Motion M 12-2021 : Pour un plan d'entretien durable des rues et chemins communaux

Une proposition d'amendement est proposée pour remplacer au point 2 ; à savoir « de déclasser » le chemin en lieu et place « de dégoudronner ».

L'amendement est accepté à l'unanimité.

La motion est également préavisée favorablement et à l'unanimité.

Le Rapporteur : Philippe Rochetin
6 septembre 2021

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 28 septembre 2021

Rapport de la commission Sports

Lieu : Salle du Conseil municipal – Mairie
Date et heure : Jeudi 16 septembre 2021

Point de situation du Centre équestre : Une rencontre a eu lieu avec Mme Piemontesi pour faire un suivi de la situation sur ces 3 dernières années. Il en ressort un certain nombre de difficultés pour redynamiser le Centre et des pistes sont en cours d'analyses pour faire évoluer la situation.

Boxing initiation PLO ne fait plus partie des associations reconnue par la commune. Le service des sports va essayer de les recontacter pour une audition en commission.

Présentation des honneurs sportifs et des critères d'attribution.

Présentation du programme sportif de la pièce D.

Le rapporteur : Sylvain Dupraz
16 septembre 2021

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 28 septembre 2021

Rapport de la commission Culture

Date et heure : Lundi 20 septembre 2021 - 20h00
Lieu : salle du Conseil municipal

1. Communications du CA :

- Bilan de la fête de la musique et d'un été en plein air.
- Bilan de Pleins Feux et rapport d'activité de la Julienne.
- Programmation du « Petit-Festival ».
- Présentation des illuminations de Noël pour cet hiver.

2. Divers

- La commune réfléchit à la décoration du nouveau mur sur la route de Base et à la décoration de la façade du bâtiment Transportus.

Le rapporteur Nicolas Lenoir

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal du 28 septembre 2021

**RAPPORT DE LA COMMISSION
FINANCES**

Lieu : Salle du Conseil municipal – Mairie

Date et heure : Jeudi 23 septembre 2021 – 20h00

2. Délibération D 43-2021 : Crédit d'engagement de 220'000 F pour l'aménagement d'un espace de stockage dans les combles de la ferme des Cherpines à Plan-les-Ouates ainsi que pour la réparation et l'adaptation du fenil

La fin des travaux est prévue pour février 2022.

Cette délibération est préavisée favorablement à l'unanimité de la commission.

3. Délibération D 46-2021 : Crédit d'engagement complémentaire de 200'000 F destiné à la réalisation d'une crèche de 32 places au rez-de-chaussée de l'immeuble « Q », propriété de la CPEG, dans le périmètre des Sciers à Plan-les-Ouates

Ce dépassement est dû notamment à l'obligation de respect de certaines normes prévue par l'autorisation de construire. Des négociations menées par le Conseil administratif liées aux honoraires sont en cours.

Cette délibération est préavisée favorablement à l'unanimité de la commission.

4. Résolution R 07-2021 : Aménagements intérieurs du lot de PPE dans l'immeuble « Skylab » d'une surface brute de plancher de 200 m² dans le périmètre de la ZIPLO à Plan-les-Ouates, en vue d'y installer la centrale de mobilité et de créer une surface de bureaux

L'acquisition a déjà été faite par la Commune, cependant cette affectation (centrale de mobilité et surface de bureaux) doit être validée par le Conseil municipal, ce qui explique cette forme de *résolution*. Des questions sont posées, notamment quant à une éventuelle affectation au monde associatif ; la réponse donnée est qu'il faudrait une dérogation, qui peut être délivrée si la condition du caractère utile pour la zone industrielle est remplie.

Cette délibération est préavisée favorablement par 8 pour et 1 contre.

5. Communication du Conseil administratif : Grand Prix d'Horlogerie de Genève (GPHG) – Demande de soutien additionnel et exceptionnel

Un dépassement budgétaire de 5'000 F est ainsi réalisé.

Marion LOGEAN, rapporteuse

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 220 000 F pour l'aménagement d'un espace de stockage dans les combles de la ferme des Cherpines à Plan-les-Ouates ainsi que pour la réparation et l'adaptation du fenil

Vu les besoins de stockage pour l'importante quantité de matériel dont le service de l'environnement et des espaces verts et le service des sports ont la gestion,

vu le fait qu'une partie du matériel est actuellement stockée dans un entrepôt loué à une entreprise située dans la ZIPLO et que le bail arrive à échéance en février 2022, sans possibilité de le renouveler aux mêmes conditions qu'aujourd'hui, nécessitant ainsi de trouver rapidement une nouvelle surface,

vu la disponibilité de surfaces qui pourraient être utilisées dans les combles de la ferme des Cherpines,

vu les travaux d'adaptation à réaliser dans ces combles pour pouvoir accueillir une partie du matériel desdits services,

vu également l'utilisation par le centre équestre du fenil situé dans l'annexe de la ferme des Cherpines pour stocker le foin des chevaux,

vu les dégradations constatées dans ce local,

vu les travaux à envisager pour remettre en état ce local et améliorer son accessibilité,

vu l'exposé des motifs EM 43-2021 de juin 2021, comprenant le descriptif du projet et l'estimation du coût des travaux,

conformément à l'art. 30, al.1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

1. D'accepter de réaliser les travaux pour l'aménagement d'un espace de stockage dans les combles de la ferme des Cherpines à Plan-les-Ouates, ainsi que pour la réparation et l'adaptation du fenil.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 220 000 F, destiné à financer et à entreprendre ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 220 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 220 000 F pour les travaux au moyen de 10 annuités dès la première année complète d'utilisation du bien estimée à 2022.



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 46-2021**
Séance du 28 septembre 2021

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement complémentaire de 200 000 F destiné à la réalisation d'une crèche de 32 places au rez-de-chaussée de l'immeuble « Q », propriété de la CPEG, dans le périmètre des Sciers à Plan-les-Ouates

Vu la délibération D 135-2018 votée par le Conseil municipal le 25 septembre 2018, décidant l'ouverture d'un crédit d'engagement de 4 170 000 F en vue de financer la réalisation d'une crèche de 32 places au rez-de-chaussée de l'immeuble « Q », propriété de la CPEG, dans le périmètre des Sciers à Plan-les-Ouates,

vu le projet de décompte final réalisé en date du 26 avril 2021 par le bureau d'architectes BCMA SA en charge de la réalisation de la dite crèche, sur demande de la CPEG en prévision de la signature de la convention de mise à disposition anticipée des locaux,

vu l'exposé des motifs EM 46-2021, de juin 2021, comprenant l'ensemble des éléments administratifs et financiers relatifs à cette délibération,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par 21 oui (unanimité)

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement complémentaire de 200'000 F destiné à compléter le crédit d'engagement voté le 25 septembre 2018 pour financer la réalisation d'une crèche de 32 places au rez-de-chaussée de l'immeuble « Q », propriété de la CPEG, dans le périmètre des Sciers à Plan-les-Ouates.
2. D'amortir la dépense énoncée au point 1 selon les mêmes modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 25 septembre 2018.

SCA/PhZ/BG – SF/PL – # 103'588 – 28.09.2021



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 47-2021 P**
Séance du 28 septembre 2021

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 488 000 F pour l'acquisition de véhicules, machines et agrégats VII
à Plan-les-Ouates

Vu les frais de réparation importants inhérents à l'ancienneté de véhicules et machines et la volonté de pallier à ces derniers,

Vu l'intérêt de procéder au remplacement des véhicules suivants :

- Le véhicule Aebi - 2011 – SEE - Espaces publics
- La tondeuse Kubota 2015 – SDS - Cherpines

Vu l'intérêt d'acquérir les engins, machines et matériel suivants :

- Une surfaceuse à glace – Sport - Patinoire
- Un broyeur à déchets verts – SEE - Espaces publics
- Deux porteurs d'outils électriques – SEE - Espaces publics
- Une lame à neige pour le tracteur – SEE - Espaces publics
- Une saleuse – SEE - Espaces publics

Vu l'intérêt de procéder à ces acquisitions par le biais d'un investissement, afin de permettre l'amortissement des coûts de ces véhicules, machines et agrégats en lien avec leur durée de vie et prévus par l'article 36 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes,

Vu l'exposé des motifs EM 47-2021 du mois de septembre 2021, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit brut de 488 000 F, destiné au remplacement du véhicule Aebi et de la tondeuse Kubota des Cherpines, à l'acquisition d'une surfaceuse à glace, de deux porteurs d'outils électriques, d'une lame à neige, d'un broyeur à déchets verts et d'une saleuse.

2. De comptabiliser la dépense brute prévue à l'article 1 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
3. De comptabiliser les recettes escomptées de 49 500 F à titre de reprise du véhicule Aebi SEE et de la tondeuse Kubota SDS, dans le compte des investissements.
4. D'amortir le montant net de 438 500 F au moyen de 8 annuités dès la première année complète d'utilisation des biens estimée à 2023.

FL/PG – SF/PL - septembre 2021 # 82680



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 48-2021 P**
 Séance du 28 septembre 2021

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 2 030 000 F pour la réalisation des travaux de réfection de l'esplanade et de rénovation de l'étanchéité de la dalle du parking souterrain, sis au chemin de Vers 8 à Plan-les-Ouates

Vu l'état actuel général de l'esplanade sise au chemin de Vers 8 et les infiltrations d'eau dans le parking souterrain situé au-dessous,

vu les plaintes continues des utilisateurs sur la qualité du revêtement de sol existant qui engendre un risque accru de chutes et qui continue de se détériorer un peu plus chaque année,

vu le vote par le Conseil municipal le 22 septembre 2020 de la délibération D 04-2020 relative au crédit d'engagement de 110 000 F pour l'étude de la réfection de cette esplanade,

vu la demande d'autorisation de construire APA 314 972 déposée le 16 juillet 2021, en cours d'instruction à l'OAC,

vu le retour des appels d'offre aux entreprises qui a permis de préparer la présente demande de crédit d'engagement,

vu l'exposé des motifs EM 48-2021, de septembre 2021, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'art. 30, al. 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter de réaliser les travaux de réfection de l'esplanade et de rénovation de l'étanchéité de la dalle du parking souterrain, sis au chemin de Vers 8 à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 2 030 000 F, destiné à réaliser ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense prévue de 2 030 000 F dans le compte des investissements, puis de le porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.

4. De consolider les études réalisées préalablement via la délibération D 04-2020 conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation des travaux de réfection de l'esplanade et de rénovation de l'étanchéité de la dalle du parking souterrain sise au chemin de Vers 8.
5. D'amortir la dépense nette de 2 030 000 F au moyen de 30 annuités dès la première année complète d'utilisation du bien estimée à 2023.

SCA/VLM/- SF/PL - # 105'968 – septembre 2021



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 49-2021 P**
 Séance du 28 septembre 2021

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 3 500 000 F pour un mandat de pilotage pour la mise en œuvre des droits à bâtir communaux du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates : mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Vu le PLQ « Le Rolliet » N° 30'043 adopté par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018 et entré en force,

vu la possession par la Commune de 33'141 m² de droits à bâtir (activités et logements), tous situés sur le périmètre du PLQ du Rolliet et représentant au total 27.35 % des droits présents sur le périmètre,

vu la nécessité pour la Commune de passer à l'étape opérationnelle qui consiste en la réalisation de ses droits à bâtir (DàB) et la mise en œuvre de projets connexes,

vu la volonté de la Commune de s'adjoindre les services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour piloter ces différentes réalisations, à l'instar de ce qui s'est réalisé aux Sciers,

vu la délibération D 157-2019, votée par le Conseil municipal le 21 mai 2019, permettant l'engagement d'un pilote temporaire pour la mise en œuvre des droits à bâtir de la Commune aux Cherpines,

vu la délibération D 187-2020, votée par le Conseil municipal le 18 avril 2020, permettant la mise en œuvre d'un appel à projets aux coopératives afin de céder, via un droit de superficie, environ 6'500 m² de droits à bâtir logements de la Commune à des coopératives,

vu la délibération D 194-2020, votée par le Conseil municipal le 26 mai 2020, permettant l'organisation d'un concours d'architecture sur les m² des droits à bâtir logements de la Commune au Rolliet,

vu la volonté communale de céder, via un droit de superficie, environ 4'700 m² de droits à bâtir logements lui appartenant à la Fondation René et Kate Bloch (FRKB) pour la réalisation d'un Immeuble avec Encadrement pour Personnes Agées (IEPA),

vu l'accord entre la FRKB et la Commune de Plan-les-Ouates déterminant une réalisation de l'immeuble IEPA par la Commune puis une vente de celui-ci à la FRKB,

vu la procédure sur invitation intitulée : « *Appel d'offres pour un mandat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (Pilote) pour la mise en valeur des droits à bâtir propriétés de la Commune aux Cherpines* », qui s'est ouvert le 1^{er} février 2021 et dont le délai pour remettre une offre courait jusqu'au 12 mars 2021 à 16h00,

vu les rentrées de soumissions et discussions/négociations avec les soumissionnaires,

vu l'exposé des motifs EM 49-2021, de septembre 2021 et ses annexes, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30, al.1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de 3 500 000 F pour un mandat de pilotage pour la mise en œuvre des droits à bâtir communaux du PLQ Rolliet : mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage, dont à déduire la recette suivante :
 - Remboursement mission 12 via la vente à terme de l'IEPA à la FRKB : 428 587 F
2. De comptabiliser la quote-part du montant du crédit dévolue au pilotage des différents projets qui seront affectés au patrimoine administratif dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette quote-part au moyen de 5 annuités dès la fin des dépenses estimées à 2025.
4. De comptabiliser, dans le patrimoine financier, la quote-part du montant du crédit brut dévolue au pilotage des différents projets qui seront affectés au patrimoine financier (dépenses et recettes), puis de porter la dépense nette directement à l'actif du bilan dans le patrimoine financier.
5. De consolider cette quote-part conjointement au(x) crédit(s) d'engagement pour la réalisation des objets en lien avec le patrimoine financier qui sera(ont) présenté(s) ultérieurement. Au cas où le présent crédit d'engagement ne serait pas suivi d'une réalisation ou non repris intégralement par les plans financiers, ces frais seront amortis au moyen d'une annuité, dès l'année suivant la décision de non-réalisation ou de validation des plans financiers.

SCA/YG/ bg - SF/PL - septembre 2021 - # 107'839

Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 50-2021**
Séance du 28 septembre 2021

DELIBERATION

pour l'ouverture d'un crédit d'engagement de 80 000 F en vue d'autoriser le Conseil administratif à constituer des cédulas hypothécaires au porteur grevant la nouvelle parcelle N° 7500 de Plan-les-Ouates de 29 360 000 F,

9 000 000 F et 5 150 000 F, respectivement de 1^{er}, de 2^{ème} et de 3^{ème} rangs

Vu le PLQ « Les Sciers » N° 529-29'783 adopté par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015 et entré en force,

vu la possession par la Commune de 17'183 m² de droits à bâtir et la maîtrise par celle-ci de 11'344 m² de droits à bâtir, tous situés sur le périmètre du PLQ et représentant au total 38,4 % des droits présents sur le périmètre,

vu la répartition des droits à bâtir propriétés de la Commune dans les immeubles G, H, E et F et de ceux maîtrisés par la Commune dans les immeubles B, C et D,

vu la volonté du Conseil municipal de Plan-les-Ouates de faire réaliser les immeubles B, C et D sous la forme de coopératives d'habitations en leur accordant un droit de superficie,

vu le projet prévoyant environ 100 logements, dont 34 LUP, 10 ZDLoc, 53 HM/HLM dans les bâtiments B, C et D du PLQ Les Sciers, ainsi qu'environ 1'250 m² de droits à bâtir activités,

vu la délibération D 181-2019 approuvée par le Conseil municipal visant à la constitution d'un droit de superficie à la coopérative La Bistoquette qui n'a pu être réalisé pour le moment, un remaniement parcellaire étant notamment nécessaire préalablement,

vu le dossier de mutation DM 46/2020 établi par le bureau HKD Géomatique le 21 avril 2021 qui peut être encore légèrement modifié, prévoyant la division et réunion de plusieurs parcelles de ce périmètre, dont en particulier les parcelles N^{os} 4236, 5719, 7329 et 7360 de Plan-les-Ouates qui sont propriétés privées de la Commune de Plan-les-Ouates et la création notamment de la nouvelle parcelle N° 7500 qui deviendra propriété de la Commune de Plan-les-Ouates,

vu le besoin pour réaliser l'opération de construction sur la parcelle N° 7500 de Plan-les-Ouates de pouvoir procéder à des emprunts à concurrence de 35 410 000 F qui doivent être garantis par trois cédulas hypothécaires au porteur grevant ladite parcelle de 29 360 000 F, 9 000 000 F et 5 150 000 F respectivement de 1^{er}, de 2^{ème} et de 3^{ème} rangs, étant précisé que la Commune de Plan-les-Ouates est exonérée de droits, émoluments et frais liés à la constitution et à l'inscription de ces cédulas,

Vu la nécessité de constituer un droit de superficie sur la parcelle N° 7500, sous forme de droits distincts et permanents (DDP) dans un deuxième temps pour réaliser les objectifs communaux, portant DDP N° 7504, tel que figuré dans le DM 46/2020 précité qui peuvent encore être légèrement modifiés en cas de modifications des limites des parcelles,

Vu l'acte de division réunion qui est en cours d'établissement par un notaire pour permettre la constitution du droit de superficie sous forme de droits distincts et permanents (DDP) et la cession du DDP à la société coopérative ;

Vu le projet d'acte notarié établi d'ores et déjà pour la création des cédulas hypothécaires au porteur ;

Vu la nécessité que la Commune de Plan-les-Ouates acquitte dans un premier temps les honoraires du géomètre et des mandataires spécialisés, ainsi que les honoraires, frais et émoluments du notaire, un crédit de 80 000 F doit être ouvert ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 21 oui (unanimité)

1. D'autoriser le Conseil administratif à constituer des cédules hypothécaires au porteur grevant la parcelle N°7500 de Plan-les-Ouates (issue du DM 46/2020 établi par le bureau HKD Géomatique le 21 avril 2021, qui pourrait être encore légèrement modifié) de 29 360 000 F, 9 000 000 F- et 5 150 000 F respectivement de 1^{er}, de 2^{ème} et de 3^{ème} rangs.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de 80 000 F pour la prise en charge des frais et émoluments des actes nécessaires à la constitution des cédules hypothécaires.
3. De comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 directement à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine financier, dont à déduire les frais pris en charge par la coopérative.
4. Le solde qui serait à la charge de la Commune sera amorti au moyen d'une annuité, dès la fin de l'opération.
5. De demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier vu l'opération d'utilité publique projetée,
6. De charger le Conseil administratif de signer tous les actes administratifs relatifs à cette opération.

SCA/PHZ/bg /#108'068 – SF/PL – 28.09.2021

Législature 2020-2025
Délibération **D 51-2021 P**
Séance du 28 septembre 2021

PROJET DE DELIBERATION

relatif aux indemnités allouées aux membres du Conseil administratif
et du Conseil municipal en 2022

Vu le projet de budget 2022,

vu le préavis de la commission Finances,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes
du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non, x abstention

1. De fixer le montant prévu des indemnités allouées aux Conseillers administratifs et au Maire à **291 000 F** au total pour l'année 2022 sous rubrique budgétaire No 012.300 (soit 386 510 F charges comprises sous rubrique No 012.30).
2. De maintenir les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal, les séances du bureau et les séances des commissions à :
 - 120 F pour une durée maximale de 2 heures
 - +25 F par tranche de 30 minutes entamée
3. De maintenir les indemnités supplémentaires allouées pour :
 - les séances du Conseil municipal et les séances des commissions à :
 - 20 F forfaitaire pour le Président
 - 40 F forfaitaire pour le rapporteur.
 - les séances du bureau :
 - 20 F forfaitaire pour le Président.
4. De maintenir l'indemnité annuelle destinée au Président du Conseil municipal à 500 F.
5. Le montant prévu des indemnités allouées aux Conseillers municipaux s'élevant à **120 000 F** pour l'année 2022 sous rubrique budgétaire No 011.300 (soit 127 810 F charges comprises sous rubrique No 011.30).

SF/PL – 16.09.2021 - #109067



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 52-2021 P**
Séance du 28 septembre 2021

PROJET DE DELIBERATION
relatif à la taxe professionnelle communale en 2022

Vu le préavis de la commission Finances,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre c de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 308B et 308C de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

le Conseil municipal

DECIDE

par ☒ oui, ☐ non, ☐ abstention

1. De maintenir le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022 à **30 F.**

SF/PL – 16.09.2021 – #109069

PROJET DE DELIBERATION

relatif au budget de fonctionnement 2022, au taux des centimes additionnels 2022
et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2022

Vu le budget administratif pour l'année 2022, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant :

- de 93 395 166 F, dont à déduire les imputations internes de 10 672 150 F, soit net 82 723 016 F aux charges
- et de 94 023 988 F, dont à déduire les imputations internes de 10 672 150 F, soit net 83 351 838 F aux revenus,
- l'excédent de revenus prévu s'élevant à 628 822 F,

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de +3 227 729 F et résultat extraordinaire de - 2 598 907 F,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2022 s'élève à 36,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens, dû en 2022 par les propriétaires domiciliés ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, s'élève à 100,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant :

- de 45 759 300 F aux dépenses
- et de 209 500 F aux recettes,
- les investissements nets prévus s'élevant à 45 549 800 F,

attendu que l'autofinancement s'élève à 13 530 482 F,

- au moyen des amortissements planifiés du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de 10 302 753 F,
- au moyen des amortissements complémentaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de 2 598 907 F,
- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de 628 822 F,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 13 530 482 F, ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de 32 019 318 F,

vu le préavis de la commission Finances,
conformément aux articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2022 pour un montant :
 - de 93 395 166 F, dont à déduire les imputations internes de 10 672 150 F, soit net 82 723 016 F aux charges
 - et de 94 023 988 F, dont à déduire les imputations internes de 10 672 150 F, soit net 83 351 838 F aux revenus,
 - l'excédent de revenus prévu s'élevant à 628 822 F,

L'excédent de revenus présumé de 628 822 F se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de +3 227 729 F et résultat extraordinaire de - 2 598 907 F,

2. De fixer à 36 le taux des centimes additionnels pour 2022.
3. De maintenir à 100 le nombre de centimes additionnels communaux à appliquer en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens pour 2022.
4. De procéder à des amortissements complémentaires en 2022 d'un montant total de 2 598 907 F.
5. De comptabiliser ces amortissements complémentaires en 2022 sous les rubriques :

02.38	259 515 F	61.38	714 366 F
21.38	540 015 F	73.38	10 390 F
32.38	164 944 F	75.38	180 000 F
34.38	324 634 F	79.38	201 000 F
54.38	204 043 F		
		Total	2 598 907 F

6. De prévoir une attribution au fonds de rénovation des immeubles du patrimoine financier d'un montant de 1 000 000 F en cas d'excédent de revenus suffisant lors du bouclage des comptes, via le mouvement de la fortune nette.
7. D'allouer aux fonds spéciaux, via le mouvement de la fortune nette, les montants suivants :
 - 58 500 F au fonds de décoration
 - 87 750 F au fonds d'aides individuelles
 - 58 500 F au fonds d'aide humanitaire
8. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2022 jusqu'à concurrence de 32 019 318 F pour couvrir l'insuffisance de financement prévue des investissements du patrimoine administratif.
9. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2022 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.
10. D'autoriser le Conseil administratif à faire usage des instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

SF/PL – 28.09.2021 – #109161

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 1 114 000 F pour la contribution annuelle 2022 au
Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

considérant que la planification cantonale assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

vu qu'un groupe de travail réunissant 13 communes appelées à se développer, ainsi que plusieurs départements du canton, se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements ;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 seront désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) sera compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

vu que ces attributions versées seront effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune ; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

attendu que ces secondes attributions versées seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics, afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas couverts par d'autres mécanismes de financement ;

considérant que ce fonds sera alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et de 23 millions de francs des communes, ce dernier montant étant réparti entre les communes en fonction de la valeur de production de leur centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales, ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), ainsi que ses statuts, ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), ainsi que ses statuts, ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi entre en vigueur dès le 1^{er} janvier 2017 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 1 114 000 F pour le versement d'une contribution 2022 au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements sous rubrique 5620, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif sous la rubrique 1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun".
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 36602 dès 2023.

SF/PL 28.09.2021 #108388



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Résolution **R 07-2021**
Séance du 28 septembre 2021

RESOLUTION

relative aux aménagements intérieurs du lot de PPE dans l'immeuble « Skylab » d'une surface brute de plancher de 200 m², dans le périmètre de la ZIPLO à Plan-les-Ouates, en vue d'y installer la centrale de mobilité et de créer une surface de bureaux

Vu le vote, en date du 28 juin 2005, par le Conseil municipal du message N° 134 relatif à l'acquisition des parcelles N^{os} 11'090, 11'091, 11'092 et 11'093, dites de « la Piscine » dans la zone industrielle de la ZIPLO, dans le but initial d'y construire un parking public et une nouvelle caserne pour les sapeurs-pompiers de Plan-les-Ouates,

vu la construction de l'immeuble Skylab en 2015,

vu la délibération D 54A-2013, d'un montant de 1 200 000 F, acceptée par le Conseil municipal en date du 19 mars 2013, permettant l'acquisition d'un lot de PPE supplémentaire de 200 m² au rez-de-chaussée de cet immeuble, en sus des délibérations de la crèche et de la caserne des pompiers,

vu le projet de l'époque qu'une partie de cette surface soit dévolue à la centrale de mobilité,

vu que cette surface de 200 m² a été livrée brute sans finition,

vu le projet d'aménagement chiffré à 250 000 F suite à des appels d'offres rentrés,

vu le solde de 252 478.68 F restant sur le compte de la D 54A-2013 qui prévoit les coûts d'équipement et frais divers,

vu les besoins de la Centrale de mobilité de trouver des locaux plus abordables que ceux loués actuellement dans l'immeuble Skylab,

vu la nécessité de faire valider par le Conseil municipal l'attribution de ces locaux, conformément à l'amendement intitulé « toute affectation de la surface mentionnée devra faire l'objet d'une approbation du Conseil municipal » selon sa séance du 19 mars 2013,

vu l'exposé des motifs R 07-2021, de juin 2021, comprenant le descriptif du projet et l'estimation du coût des travaux,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi B 6 05 sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 15 oui, 3 non et 2 abstentions

1. D'accepter de réaliser les travaux pour les aménagements intérieurs du lot de PPE dans l'immeuble « Skylab », d'une surface brute de plancher de 200 m², dans le périmètre de la ZIPLO à Plan-les-Ouates, en vue d'y installer la centrale de mobilité et de créer une surface de bureaux.
2. D'autoriser le Conseil administratif d'affecter librement ces locaux.

SCA/EH/bg – # 98'940 – SF/PL – 28.09.2021

PROPOSITION

Désignation des Président-e-s et des Vice-président-e-s des Bureaux de vote en 2022

Considérant :

- Le courrier de la Chancellerie d'Etat, service des votations et élections du 16 août 2021, demandant aux communes de procéder à la désignation des Président-e-s et Vice-président-e-s des Bureaux de vote en 2022 ;
- la volonté pratiquée jusqu'ici à Plan-les-Ouates de demander aux partis et groupes politiques représentés au Conseil municipal de désigner les Président-e-s et Vice-président-e-s des Bureaux de vote ;
- conformément à l'article 32 de la loi sur l'exercice des droits politiques ;
- sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

de désigner les personnes suivantes en vue de présider les Bureaux de vote en 2022 :

13 février 2022 - Votation populaire

Président-e : Dominique Tinguely
Suppléant-e : Marion Logean

Vice-président-e : Bahram Rezai
Suppléant-e : Denis Thorimbert

15 mai 2022 - Votation populaire

Président-e : Romy Ferri Elias
Suppléant-e : Sylvain Dupraz

Vice-président-e : Glenna Baillon
Suppléant-e : Nathalie Ruegger

25 septembre 2022 – Votation populaire

Président-e : Robert Di Giorgio
Suppléant-e : Jérémy Ducrest

Vice-président-e : Pierre Torri
Suppléant-e : Marco Solari

27 novembre 2022 - Votation populaire

Président-e : Nicolas Lenoir
Suppléant-e : Laurent Seydoux

Vice-président-e : Jérémy Ducrest
Suppléant-e : Robert Di Giorgio

MOTION
Pour des préaux d'école verts et vivants

Vu la Stratégie Biodiversité Genève 2030,¹

vu le plan biodiversité 2020-2023 de la stratégie 2030,²

vu la délibération D 196-2020 « Concept de développement de la biodiversité à Plan-les-Ouates »,

vu la motion M 05-2021 relative à l'étude d'une prévision de l'arborisation du futur quartier des Cherpines à Plan-les-Ouates,

vu le concours pour la réalisation d'un établissement scolaire au Rolliet,

vu l'exposé des motifs, associé à cette motion,

sur proposition du Groupe Les Vert.e.s de Plan-les-Ouates,

le Conseil municipal de Plan-les-Ouates

DECIDE

par 17 oui et 3 non

De demander au Conseil administratif :

1. D'étudier l'espace « préau d'école » à la lumière des enjeux climatiques et écologiques.
2. D'étudier la possibilité de végétaliser et verdir ces espaces, notamment par le biais de plantation d'arbres et de buissons, ainsi que d'installer des revêtements clairs et perméables pour contribuer à atténuer la problématique vive des « îlots de chaleur » et développer la biodiversité.
3. De présenter au Conseil municipal un plan de mise en œuvre accompagné des délibérations nécessaires à sa réalisation ;
4. D'inscrire ces dépenses dans le plan des investissements 2022.

¹ Stratégie Biodiversité Genève 2030, <https://www.ge.ch/dossier/geneve-engage-biodiversite/biodiversite-enjeu-actualite/strategie-biodiversite-geneve-2030>

² Plan biodiversité 2020-2023 de la stratégie biodiversité Genève 2030, <https://politiques-biodiversite.ge-en-vie.ch/>

Exposé des motifs

Le réchauffement climatique est une réalité admise par une très forte majorité de la communauté scientifique. En Suisse la température a augmenté de près de 2.1 degrés depuis 1864, la plus grande partie de l'augmentation s'étant produite ces dernières décennies. Le nombre de journées estivales (plus de 25 degrés) a augmenté, le nombre de journées de gel (moins de 0 degrés) a diminué. Depuis le milieu des années 70 les glaciers alpins perdent chaque année en moyenne 1% de leur volume. La période de végétation a augmenté de plus de deux semaines depuis les années 60. ³

L'effet « îlot de chaleur » est très marqué dans les zones urbaines de la région genevoise. Il est donc urgent et nécessaire d'adapter notre espace de vie en multipliant, notamment, les espaces de fraîcheur.

L'arbre est un bien précieux en milieu urbain. Ses multiples rôles font de lui un dispensateur de bien-être social qui contribue à la beauté paysagère, valorise l'espace et assure une transition harmonieuse du minéral au végétal. Il permet aussi d'atténuer la chaleur et de créer, selon la manière dont il est planté et animé à sa base, un habitat pour de nombreuses espèces vivantes.

A Plan-les-Ouates, nous avons trois écoles primaires en activité, dont l'école intercommunale du Sapay. A l'exception de cette dernière, les logiques constructives qui ont présidé à leur conception ne tenaient pas, ou peu, compte des enjeux climatiques actuels. L'approche fonctionnelle et sectorielle de l'urbanisme moderne doit aujourd'hui, face à l'urgence climatique et environnementale, être repensée pour faire une place au systémique animé par les interactions et les fonctions mixées.

Théâtre d'une micro-société, le préau de l'école et son aménagement est un espace qui mérite toute notre attention. Lieu éducatif, récréatif, d'apprentissage social, il est, la plupart du temps, habité par les élèves et leurs proches.

Les écolières et écoliers de Plan-les-Ouates devraient pouvoir se mouvoir dans des espaces conviviaux, de qualité et agréables à vivre. Ombragés, verts, frais, ils devraient permettre l'observation du développement de la biodiversité dans les milieux bâtis.

En tant que Conseil municipal, nous sommes fréquemment en train de réfléchir pour apporter des plus-values sur les futurs quartiers en oubliant parfois le bâti existant. La discussion sur la future école du Rolliet en est l'exemple.

La surface de l'ensemble des préaux des écoles en activité est d'environ 10'500 m² représentant donc un grand potentiel et une véritable opportunité d'amélioration bio-climatique.

³ Office fédéral de météorologie et de climatologie, <https://www.meteosuisse.admin.ch/home/climat/changement-climatique-suisse.html>

Raison pour laquelle il est demandé au Conseil administratif d'étudier et de proposer à notre délibératif les possibilités pour les verdir par le biais de plantation d'arbres et de buissons, mais également la mise en place de murs végétalisés et de sols clairs favorisant le cycle de l'eau et la biodiversité. Cela permettrait, outre la nécessaire prise en compte des enjeux climatiques, d'être sensibles à l'équité de traitement entre les écolières et les écoliers des nouveaux quartiers et celles et ceux des anciens quartiers de notre commune.

Les enfants de ces écoles pourraient également vivre, sous réserve des programmes et projets d'école, une expérience éco-citoyenne en participant activement au processus de revitalisation de leurs préaux.

Nous prions les membres du Conseil municipal de bien vouloir faire bon accueil à cette motion en l'acceptant.

Les Vert.e.s de Plan-les-Ouates : Marco Solari, Marion Logean, François Haas, Teo Kutner, Dominique Tinguely, Pierre Torri

Les socialistes : Nathalie Ruegger, Glenna Baillon

MOTION**Pour un plan d'entretien durable des rues et chemins communaux**

Vu l'incombance aux communes de l'exécution des travaux des voies publiques communales (art. 22 et art. 25 de la Loi genevoise sur les routes du 28 avril 1967⁴),
 vu le rapport du bureau d'ingénieur Ertec de 2017 pour l'entretien quinquennal du réseau routier communal (2018 à 2022),
 vu l'échéance du plan quinquennal d'entretien du réseau routier en 2022,
 vu le trafic de transit qui s'opère sur des chemins qui ne sont pas prévus à cet effet,
 vu la pollution et le coût énergétique engendrés par la production de bitume et de ciment⁵,
 vu les conséquences négatives de la production de béton sur la santé des ouvrier·e·x·s⁶,
 vu la responsabilité du bitume dans les îlots de chaleur⁷,
 vu l'augmentation de cet impact avec une hausse des températures⁸,
 vu la nécessité de maintenir et augmenter des espaces perméables pour lutter contre le réchauffement climatique⁹ et améliorer la gestion des eaux de ruissellement¹⁰,
 vu les avancées technologiques dans les constitutions d'enrobés diminuant les effets de chaleur¹¹,
 vu les possibilités de recyclage de certaines enrobés¹²,
 vu l'exposé des motifs, associé à cette motion,

⁴ RS/GE L 1 10.

⁵ CRITTIN Marie, *Holcim accusée d'émettre trop de CO₂*, in Le Courrier, 11 mars 2020.

⁶ International Agency for Research on Cancer (World Health Organization), *Occupational exposures to bitumens and their emissions*, 18 octobre 2011.

⁷ MOHAJERANI, A., BAKARIC, J., & JEFFREY-BAILEY, T. (2017). *The urban heat island effect, its causes, and mitigation, with reference to the thermal properties of asphalt concrete*. Journal of Environmental Management, 197, 522–538. <https://doi.org/10.1016/j.jenvman.2017.03.095>.

⁸ KHARE, P., MACHESKY, J., SOTO, R., HE, M., PRESTO, A. A., & GENTNER, D. R. (2020). *Asphalt-related emissions are a major missing nontraditional source of secondary organic aerosol precursors*. Science Advances, 6(36). <https://doi.org/10.1126/sciadv.abb9785>.

⁹ ASAEDA, T., VU, T. C. (2000). *Characteristics of permeable pavement during hot summer weather and impact on the thermal environment*, Building and Environment, 35(4), 363–375. <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0360132399000207>.

¹⁰ HAASE, D., NUISSL, H. (2007). *Does urban sprawl drive changes in the water balance and policy ? : The case of Leipzig (Germany) 1870–2003*, Landscape and Urban Planning, 80(1–2), 1–13. <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0169204606001022>.

¹¹ CARRUPT Romain, *Contre la chaleur, un goudron blanc du futur en test à Sion*, in Le Nouvelliste, 3 juillet 2020. <https://www.lenouvelliste.ch/articles/valais/valais-central/contre-la-chaleur-un-goudron-blanc-du-futur-en-test-a-sion-953233>; AKBARI, H., POMERANTZ, M., & TAHA, H. (2001). *Cool surfaces and shade trees to reduce energy use and improve air quality in urban areas*. Solar Energy, 70(3), 295–310. [https://doi.org/10.1016/S0038-092X\(00\)00089-X](https://doi.org/10.1016/S0038-092X(00)00089-X).

¹² CSD INGENIEURS SA, *Gestion des déchets bitumineux en Suisse*, Rapport d'étude de février 2021, Sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

Sur proposition du Groupe Les Vert·e·s de Plan-les-Ouates,

le Conseil municipal de Plan-les-Ouates

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

De demander au Conseil administratif :

1. D'analyser, lors de l'élaboration du prochain plan quinquennal du réseau routier, les rues et chemins communaux ne nécessitant pas de réfection.
2. D'identifier les chemins qui pourraient être déclassés pour lesquels il n'est pas pertinent de les rendre carrossables.
3. De proposer, lors de chaque réfection, des matériaux qui soient respectueux de l'environnement.
4. De proposer autant que possible des matériaux recyclés pour la pose d'enrobés lorsque cela est possible.

Les Vert·e·s : François HAAS, Teo KUTNER, Marion LOGEAN, Marco SOLARI, Dominique TINGUELY, Pierre TORRI

Les Socialistes : Glenna BAILLON, Nathalie RUEGGER

Exposé des motifs

Tous les quatre ans, la Commune de Plan-les-Ouates réalise une étude pour planifier l'entretien du réseau routier. L'actuel plan arrive à échéance en 2022.

Comme toute commune, Plan-les-Ouates possède différentes catégories de routes sur son territoire : des routes cantonales ou communales, ainsi que des chemins de desserte et agricole.

Or, nous savons tou·te·x·s qu'en Suisse l'ensemble de ces voiries représente la part la plus importante des sols imperméables, bien plus que les surfaces dédiées au logement et activités. Ces surfaces relâchent de la chaleur qui pose des problèmes tant à l'environnement (plantes environnantes) qu'aux êtres humains. Au surplus, la production de ces surfaces cause de graves problèmes environnementaux dus aux émissions CO₂ qu'elle engendre, ainsi que de possibles troubles sur la santé des ouvriers et ouvrières, notamment de ceux qui posent le revêtement routier.

La Commune de Plan-les-Ouates est constituée de certains chemins qui ne nécessiteraient pas d'enrobé. Chemins de promenade sur lesquels les véhicules motorisés ne sont pas autorisés. D'autres chemins, dont la circulation est autorisée, pourraient être dégoudronnés pour éviter ainsi le trafic de transit en le déviant vers les axes structurants primaires et secondaires de la Commune. Il devient nécessaire et important d'envisager le dégoudronnage de certains de ces chemins pour changer de paradigme. Ceci permettrait d'avoir une meilleure empreinte sur l'environnement et des économies financières lors de leur réfection inutile.

Les fabricants d'enrobés commencent à prendre la question du réchauffement climatique au sérieux et tendent à développer de nouvelles solutions mais qui ne sont pas encore étendues sur le marché. La Commune de Plan-les-Ouates, toujours à la pointe des communes innovantes, se doit de multiplier la pose de ces enrobés lorsqu'une voirie carrossable doit être réhabilitée.

Les voiries ne sont pas toutes constituées d'enrobés goudronnés mais par des plaques de béton. Ceci est le cas de la ZIPLO. Il devient impératif lors de chaque réfection dans la zone industrielle de demander de recycler le béton pour le réutiliser *in situ*.

L'échéance prochaine du plan quinquennal pour l'entretien du réseau routier est en ce sens une opportunité pour améliorer les conditions environnementales, de trafic et de santé en général pour nos concitoyen·ne·x·s. Raison pour laquelle il nous paraît important de solliciter le Conseil administratif pour la mise en œuvre de ces différentes actions lors de l'élaboration du prochain plan quinquennal.

Nous prions les membres du Conseil municipal de bien vouloir faire bon accueil à cette motion en l'acceptant

PROJET DE MOTION

Prise en charge par la Commune d'une partie des coûts funéraires destinée aux habitants de Plan-les-Ouates, selon un règlement à élaborer

Considérant que :

La vie et la mort font partie de notre existence et que l'action de la collectivité se doit d'être aussi proche que possible des personnes durant la vie terrestre, jusqu'au terme de celle-ci,

les conséquences d'un décès, de quelque nature que ce soit, imposent aux familles des problèmes affectifs certes, souvent soudains, mais en sus des difficultés financières parfois difficiles à surmonter,

les coûts engendrés lors de cette phase inéluctable de la vie sont aujourd'hui à la fois élevés et parfois sources de problèmes supplémentaires au sein des familles,

la Ville de Genève et plusieurs autres Communes du Canton proposent des aides de cette nature aux familles touchées par un deuil,

cette prestation devrait prendre en considération les dépenses relatives à l'intervention des Pompes funèbres, démarches, transport, cercueil, frais de crémation, alors que les autres frais resteraient à la charge des familles (avis, monument funéraire, stèle, etc.),

cette prestation financière partielle, calculée sur la base de 35 décès annuels estimés en 2021, à Fr. 3'000.- par famille, représente un budget annuel de l'ordre de Fr. 105'000.-,

la commune de Plan-les-Ouates dispose de moyens financiers permettant d'envisager sereinement une telle prestation, à insérer annuellement au budget de fonctionnement,

en conséquence et sur proposition du groupe Libéral-Radical, ainsi que des autres formations signataires de la présente motion,

Sur proposition du PLR Plan-les-Ouates :

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif

par ☐ oui, ☐ non et ☐ abstention,

1. D'engager une réflexion sur l'objectif contenu dans la présente motion, en modifiant les possibilités existantes dans le cadre du budget de fonctionnement et des prestations sociales, aux fins d'apporter aux familles en deuil de Plan-les-Ouates un soutien concret, familles qui seront appelées à présenter un dossier contenant les informations nécessaires.
2. D'élaborer un Règlement, avec le concours du Conseil municipal, sur la base d'éléments existants dans les communes genevoises concernées par ce type de prestation, en prévoyant de confier le travail administratif y relatif à un service de notre administration.

•

3. De vérifier si cette prestation pouvait être couverte par la suppression de dépenses similaires qui seraient à revoir par notre administration dans le cadre du prochain budget, afin de ne pas engendrer systématiquement une augmentation de la dépense publique.

Pour le PLR : Michel Favre, Luis Brunschweiler, Véronique Dubois, Sylvain Dupraz, Cédric Epenoy, Romy Ferri Elias.

Pour le PDC :

Pour le MCG :

Pour Les Verts :

Pour les Vert'libéraux :

Pour les Socialistes :

EXPOSE DES MOTIFS

La motion soumise en ce jour à l'attention du Conseil municipal est de nature à apporter aux personnes et à leurs familles de Plan-les-Ouates un soutien financier au moment où ces dernières traversent des moments difficiles.

Sachant que nous sommes tous égaux devant la mort, nous devons faire en sorte que les conditions qui régissent cette période de fin de vie soient les plus justes et aussi les plus équitables que possible pour chaque citoyen.

Il est aussi utile de remarquer que nous sommes en général bien soutenus dans notre vie de tous les jours, depuis la naissance, tant au niveau des soins, des moyens mis à disposition pour notre éducation, notre formation et toute la filière des prestations communales, cantonales, voire fédérales.

Pour bénéficier de tout cela, nous payons tous des impôts jusqu'à notre dernier souffle. Puis dès cet instant fatidique tout s'arrête et nous voudrions faire en sorte que ce moment puisse être pris en compte par une prestation, post-mortem, qui serait en quelque sorte une reconnaissance des services rendus à la société, notamment communale, au cœur de laquelle nous avons souvent apporté notre soutien et notre participation.

La situation actuelle permet au Service social d'apporter une aide ponctuelle selon les besoins des personnes, qui ont ou qui ont eu une vie difficile et qui se trouvent être souvent indigentes. C'est une prestation, certes de bon sens, mais qui devrait selon nous être apportée à notre population dans sa globalité et sa diversité. Or, actuellement cette prestation est méconnue de nos concitoyens.

Nous savons qu'une proportion d'environ 25% des familles qui traversent un deuil demandent une aide, sous forme de facilités de paiements ou d'aides sociales directes, s'agissant parfois de montants importants.

En l'état de nos réflexions, nous proposons de mettre à disposition de toutes les personnes et familles concernées, et qui en feraient la demande, un montant forfaitaire, afin de traiter l'ensemble de notre population de manière égale. La démarche du public auprès de notre administration devra être simple.

Nous proposons que le Conseil administratif, par l'intermédiaire de ses services, prenne contact avec les Communes expérimentées par ce type de prestation, ainsi qu'avec les entreprises de Pompes funèbres, afin de constituer un dossier à présenter aux Commissions compétentes de notre Conseil dès que possible.

Merci d'accueillir cette motion avec Cœur et détermination.

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal

Séance du 28 septembre 2021
M 14-2021 P

PROJET DE MOTION

Pour la création d'un fonds à destination de l'économie et des activités des acteurs locaux de Plan-les-Ouates

Considérant :

La volonté de la Commune de soutenir le développement des actions locales, que cela soit au niveau de la production locale, de la consommation locale ou des activités locales respectant les principes de la durabilité,

les incertitudes dans les développements économiques induites par l'arrivée du Covid 19,

la nécessité de pouvoir répondre rapidement et efficacement à des situations nouvelles et des projets innovants,

la motion M 06-2021 « Pour favoriser et développer un écosystème local à Plan-les-Ouates » acceptée à l'unanimité,

l'importance de notre zone industrielle et des revenus importants de la taxe professionnelle,

la volonté de redistribuer une partie des revenus de la taxe communale pour un développement économique durable et local,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif

par x oui, x non et x abstention

- De créer un fonds de soutien au développement économique local à destination des entreprises de la Commune.
- De prendre chaque année un pourcentage des revenus de la taxe professionnelle pour alimenter ce fonds, pour autant que le solde du fonds ne dépasse pas le montant de 10% des revenus de la taxe professionnelle.
- De créer un règlement interne au fonds, ainsi que des directives d'attributions qui devra prendre en compte les objectifs du développement durable.

Signataires :

Laurent Seydoux, Dominique Tinguely et Nathalie Ruegger, membres de la commission des finances.

Exposé des motifs

Plan-les-Ouates est une Commune avec une belle zone industrielle, dont la production est en grande partie exportée. La commune bénéficie de revenus importants grâce aux impôts sur les personnes physiques (travailleurs et travailleuses), sur les bénéfices des entreprises, mais aussi sur la taxe professionnelle.

Cette taxe est la seule à être communale et est souvent mal comprise par les entreprises. Pourtant, elle est essentielle à l'équilibre de notre budget.

Pour donner à la taxe professionnelle une meilleure visibilité sur son rôle et d'en faire une part de RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) pour les entreprises.

Ce fonds aurait comme but de développer l'économie locale au niveau de la production, de la consommation ou des activités. Il permettrait ainsi de financer des appels à projets qui répondraient aux critères d'attributions qui auront été définis.

Le fonds serait administré par un Conseil mixte de représentant-e-s de la Communes et de représentant-e-s des associations des entreprises situées sur la Commune.

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal

Séance du 28 septembre 2021

M 15-2021 P

PROJET DE MOTION

Pour une limitation de la pollution lumineuse à Plan-les-Ouates afin de favoriser la santé des habitant-e-s et restreindre ainsi son impact sur l'environnement

Considérant :

- La volonté de Plan-les-Ouates de réduire sa consommation d'énergie ;
- Le non-sens d'utiliser des panneaux lumineux à des fins publicitaires entre 22h et 6h ;
- Qu'un éclairage nocturne trop intense détériore le sommeil et peut péjorer la santé des habitants qui y sont soumis ;
- Que l'éclairage nocturne perturbe le rythme biologique de la faune sauvage et ses repères, ce qui a des conséquences néfastes sur la biodiversité ;
- Que le problème figure déjà à l'agenda de nombreux cantons suisses, comme Schaffhouse, ou encore plusieurs communes, comme Genève, Nyon, Zurich ou Lucerne, lesquelles ont mis en place des "plans lumière" ;
- Qu'il est aujourd'hui nécessaire de sensibiliser la population, les propriétaires d'immeubles et de maisons individuelles, ainsi que les régies et les entreprises situées sur notre territoire à une utilisation rationnelle de la lumière, y compris celle des éclairages publicitaires, afin de préserver la population et l'environnement de la pollution lumineuse entre 22h et 6h.

Vu l'art. 11 de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE),

Vu l'art. 10 de la Constitution genevoise (Cst-GE, RS-GE A 2 00) qui dispose que l'activité publique s'inscrit dans le cadre d'un développement équilibré et durable ;

Vu l'art. 167 al. 1 Cst-GE selon lequel la politique énergétique de l'Etat est fondée sur les principes de la réalisation d'économies d'énergie et du respect de l'environnement ;

Vu la motion MV 2422A adoptée par le Grand Conseil genevois le 30 août 2018;

Vu qu'en vertu de l'art. 167 al. 2 Cst les collectivités et institutions publiques sont, elles aussi, liées par ces principes ;

Vu l'art. 12 Q al. 6 du Règlement d'application de la loi sur l'énergie (REn ; RS-GE L 230.01) qui dispose que l'Etat et les communes établissent tous les quatre ans un diagnostic en matière d'efficacité énergétique et de pollution lumineuse de leur parc d'installations d'éclairages et d'illuminations publiques ;

Vu le projet pour consultation de l'Office fédéral de l'Environnement OFEV « Émissions lumineuses : aide à l'exécution » du 19.05.2017 ;

Vu le programme de législature 2020-2025 du Conseil administratif de Plan-les-Ouates qui informe notamment de sa volonté à limiter l'impact sur l'environnement en soutenant les mesures d'économies d'énergies ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif

par x oui, x non et x abstention

1. D'établir un état des lieux poussé des installations lumineuses communales ;
2. D'étudier l'opportunité d'adapter l'éclairage aux besoins locaux en diminuant ou éteignant l'éclairage public dans certaines zones du territoire communal, voire en adaptant celui-ci de manière dynamique ;
3. De mener d'une manière concertée avec les communes riveraines, des tests d'extinction de l'éclairage nocturne dans les sites jugés opportuns ;
4. De rendre un rapport de faisabilité sur les résultats de cet essai ;
5. D'étudier la possibilité d'atténuer l'éclairage public via des systèmes de luminaires intelligents, voire des minuteries ou des détecteurs de mouvement, le cas échéant en éteignant l'éclairage dans certaines zones du territoire communal entre 22h et 6h ;
6. De mettre en œuvre des projets pilote d'extinction complète de l'éclairage nocturne dans des sites ou zones jugés opportuns (ex : zone industrielle de PLO).
7. D'effectuer auprès de la population toute la communication nécessaire, écrite et digitale, qu'elle soit informative, pédagogique, festive ou culturelle, afin que la mesure soit bien comprise.
8. De demander le renvoi de cette motion auprès des commissions idoines au vu de l'importance des enjeux.

Signataires :

1 : <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/electrosmog/dossiers/lumiere-artificielle.html>

2 : <https://www.hesge.ch/hepia/actualites/2019/pollution-lumineuse-du-bassin-genevois-passee-loupe>

3 : http://ge.ch/geodata/SIAMEN/Procedures_Archives/PDCn_EP/PDCn_EP_07_ficheD02.pdf

Exposé des motifs

Santé

Aujourd'hui, force est de constater que la pollution lumineuse a des conséquences directes sur la santé humaine, en altérant notamment le système hormonal ainsi qu'en provoquant des troubles du sommeil.

En Suisse, la population se sent de plus en plus dérangée par les émissions lumineuses, notamment par rapport aux problématiques liées à l'éclairage nocturne extérieur.

En effet, il y a lieu de souligner que les effets négatifs de la pollution lumineuse sur les organismes vivants sont multiples. La dégradation de l'obscurité a des conséquences sur l'homme avec une perturbation durable sur la santé et notamment sur le sommeil.

Il est utile de rappeler que, selon l'Observatoire Suisse de la Santé, 40% de la population genevoise souffrirait d'insomnies chroniques, avec les coûts que cela suppose non seulement en termes de santé, mais aussi de productivité. Certains scientifiques ont également des présomptions de cancers liées à cette exposition de lumière artificielle [1](#).

Sécurité

Aujourd'hui, de nombreuses observations montrent qu'une extinction ou un allumage automatique n'augmente pas les incivilités, ni ne remet en cause la sécurité des usagers des rues. En ce qui concerne les vols et agressions, une grande partie d'entre eux ont lieu en plein jour. Quant aux cambriolages, l'extinction lumineuse ne favorise pas non plus les délinquants puisqu'un cambrioleur a besoin de lumière pour pouvoir se repérer.

En termes de sécurité routière, il est aujourd'hui incontestable qu'en zone éteinte, les conducteurs réduisent tout simplement leur vitesse et sont plus attentifs. Les accidents sont donc moins fréquents et surtout moins graves. Par ailleurs, il y a lieu également de penser à d'autres dispositifs accompagnant la mesure comme la réduction de la vitesse autorisée à certains endroits et/ou durant certains créneaux horaires.

En outre et pour reprendre une thématique d'actualité à Plan-les-Ouates, l'extinction de certains espaces publics permet aussi d'éviter des attroupements nocturnes de longue durée débouchant fréquemment sur d'innombrables déchets jonchant le sol ainsi que sur des incivilités. Ceci, sans oublier le fait que l'extinction des lumières dans certaines zones permettrait à fortiori une lutte plus intense contre une autre problématique très actuelle à Plan-les-Ouates, soit le phénomène des rodéos routiers. Les chauffards se verraient ainsi privés de leurs « éclairages de pistes ».

Quant à la crainte que pourrait susciter une diminution nocturne de la lumière artificielle, notons qu'à l'heure où le téléphone mobile est quasi généralisé, il est facile d'activer une lampe de poche et d'avoir un moyen d'appeler du secours. Néanmoins, il y a lieu effectivement d'effectuer en amont un travail d'information auprès de la population, qu'elle soit écrite et digitale, afin que la mesure soit bien comprise.

Nature

Il est à noter que les milieux scientifiques ont relevé des répercussions directes sur la faune, la flore et les écosystèmes, plus particulièrement sur le rythme biologique de la faune sauvage, les migrations et la chaîne alimentaire.

Au sujet de la biodiversité, il est maintenant avéré que la pollution lumineuse est une des responsables de la disparition de certains insectes. La pollution lumineuse peut affecter le rythme biologique des animaux, leurs activités nocturnes ou leurs migrations.

1 : <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/electrosmog/dossiers/lumiere-artificielle.html>

2 : <https://www.hesge.ch/hepia/actualites/2019/pollution-lumineuse-du-bassin-genevois-passee-loupe>

3 : http://ge.ch/geodata/SIAMEN/Procedures_Archives/PDCn_EP/PDCn_EP_07_ficheD02.pdf

La pollution lumineuse provoque également de nombreuses répercussions négatives sur la faune. La flore et les cultures souffrent tout autant de cette luminosité nocturne avec une perturbation de la floraison et de la sénescence. Et donc, une diminution notable de la résistance au gel est relevée.

Notons que des chercheurs ont cartographié en novembre 2019 l'ensemble des sources lumineuses nocturnes du bassin genevois, permettant ainsi d'identifier des zones du territoire faiblement ou fortement impactées par la pollution lumineuse. Ce nouvel outil a pour objectif de faciliter la mise en place de solutions répondant aux objectifs de la stratégie Biodiversité Genève 2030 en vue de ménager la richesse de notre cadre de vie et de valoriser durablement notre précieux patrimoine nocturne ². Il y a donc lieu de s'y référer afin de préserver notre région.

Mesure d'économie d'énergie

N'oublions pas qu'un des effets collatéraux non-négligeable d'une meilleure gestion des émissions de lumière sur la voie publique serait naturellement une baisse de la facture. En effet, une gestion efficiente de l'éclairage nocturne apporterait une part de la solution au défi énergétique et plus particulièrement à celui de l'électricité, permettant ainsi potentiellement à notre communauté d'économiser des milliers de francs. Notons que cette proposition va dans le sens d'une coordination de l'aménagement du territoire en lien avec la politique énergétique cantonale (fiche D02 « Approvisionnement en énergie »)³ demandant aux communes d'élaborer des plans directeurs communaux de l'énergie dans le cadre du *Plan directeur cantonal Genève 2030*.

Autour de nous

Il y a lieu finalement de souligner que de nombreuses communes suisses ont diminué ou prévoient de diminuer la pollution lumineuse et la consommation d'énergie. Ceci, en réduisant notamment le nombre de sources lumineuses, en se dotant de dispositifs dynamiques et en arrêtant l'éclairage public durant la nuit. Voici un exemple de quelques villes genevoises et romandes qui ont déjà pris la mesure du problème :

- Vernier : quelques quartiers résidentiels ont été éteints au cœur de la nuit et la ville a réduit l'intensité de son éclairage public, pour une période de test de six mois qui a couru depuis septembre 2020.
- Bernex : pratique l'extinction partielle de leur éclairage nocturne au cœur de la nuit.
- Canton de Genève : évènement « *La nuit est belle* » qui a pris place en 2019 et 2021. Ceci a permis l'extinction dans les communes du Grand Genève de l'éclairage pendant une nuit.
- Yverdon-les-Bains : commune précurseur qui a opté pour un éclairage dynamique. L'éclairage public s'éteint quand il n'y a pas de mouvements et s'allume lorsqu'il détecte une présence.
- Val-de-Ruz : extinction complète de l'éclairage public de minuit à 04h45 du matin. La population a bien été informée auparavant et, après plusieurs années de fonctionnement, a plébiscité cette action.
- Mex : La commune a également décidé de tout éteindre entre minuit et 05h du matin.

Et pour finir, en ce qui concerne les autres cantons, pas moins de 12 d'entre eux ont également pris les devants en élaborant diverses actions concrètes visant à réduire la pollution lumineuse (Argovie, Berne, Bâle-Ville et Campagne, Schaffhouse, Soleure, Saint-Gall, Tessin, Valais, Uri, Zurich).

1 : <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/electrosmog/dossiers/lumiere-artificielle.html>

2 : <https://www.hesge.ch/hepia/actualites/2019/pollution-lumineuse-du-bassin-genevois-passee-loupe>

3 : http://ge.ch/geodata/SIAMEN/Procedures_Archives/PDCn_EP/PDCn_EP_07_ficheD02.pdf

RESOLUTION

Pour la promotion du « Street Art » sur le domaine public

- Regrettant de voir des surfaces sur le domaine public, comme les murs ou des façades, être trop souvent « taguées » ou subir d'autres déprédations.
- Convaincu que les tags attirent les tags.
- Conscient des coûts que représente le nettoyage des tags sauvages.
- Constatant que les tagueurs ne sont que très peu retrouvés.
- Admiratif des fresques « street art » proposées actuellement à la cité Léopard à Carouge ou encore sur les anciens immeubles détruits il y a peu au Bachet-de-Pesay ou encore sur notre Commune.
- Relevant que la population adhère à cet « habillage » urbain.
- Persuadé que le « street art » peut être un centre d'intérêt culturel pour nombre de personnes, l'attire dans les villes dans le monde où ceci est développé n'étant plus à démontrer.
- Intimement convaincu que les « tags » ne fleurissent pas ou peu sur les fresques réalisées.
- Désireux de rendre les œuvres réalisées pérennes et non éphémères comme actuellement.

Sur proposition du PDC Plan-les-Ouates :

le Conseil municipal invite le Conseil administratif :

par 19 oui et 1 abstention

- A encourager la réalisation de fresques « street art » sur des zones du domaine public qui auront été recensées.
- A soutenir le service culturel de la commune à œuvrer dans ce sens, ainsi qu'avec le Fonds de décoration.

Pour le groupe PDC : Anita DE MITRI, Véronique ÖZAZMAN, Barbara SOULIER, Isabelle WILLIMANN, Vincent GILLET, Philippe ROCHETIN